

L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS  
D'EPCI DU CANTAL

---

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

**PRESENTÉ PAR**

VALÉRIE CABECAS

Secrétaire générale de l'AMF 15

**APPROUVÉ PAR :**

CHRISTIAN MONTIN

Président de l'AMF 15



---

**2023-2024**



# SOMMAIRE

## **PREMIERE PARTIE**

L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES  
PRESIDENTS D'EPCI DU CANTAL

**P. 4**

## **DEUXIEME PARTIE**

L'EXERCICE DE NOS MISSIONS

**P. 34**

## **TROISIEME PARTIE**

L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

**P. 70**

## **QUATRIEME PARTIE**

RAPPORT FINANCIER

**P. 75**



**PREMIERE PARTIE**

L'ASSOCIATION DES MAIRES  
ET DES PRESIDENTS D'EPCI  
DU CANTAL

# GOUVERNANCE



Créée en 1907, reconnue d'utilité publique en 1933, l'AMF nationale est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité pour défendre les intérêts des communes et des intercommunalités auprès des pouvoirs publics, et promouvoir une décentralisation conciliant les libertés locales et un aménagement équilibré des territoires.

La commune est d'abord une manière de vivre ensemble avant d'être un échelon administratif et de gestion. Les Français sont attachés à leur Maire et à leur commune.

C'est pourquoi l'AMF agit au quotidien pour une véritable République décentralisée et pour le respect de ses fondements constitutionnels : la libre administration et l'autonomie financière des collectivités.



L'Association des Maires et des Présidents d'EPCL du Cantal a été créée en 1947.

Actuellement, administrée par un Conseil d'Administration et un Bureau élu en date du 10 octobre 2021 à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'AMF 15.

Le Conseil d'Administration est composé de 32 membres et le bureau de l'AMF 15 de 11 membres et 2 contrôleurs de gestion.



# LE RÔLE DE L'AMF 15

## NOS OBJECTIFS

### MENER UNE ACTION LOCALE

### IMPULSER UN MAILLAGE TERRITORIAL

### S'APPUYER SUR UN RÉSEAU NATIONAL

- En facilitant l'exercice du mandat des élus
- En mettant en commun les expériences terrain pour la défense des droits et intérêts des communes et intercommunalités
- En créant des solidarités territoriales
- En favorisant le lien social
- En désignant des représentants au sein des commissions départementales, régionales ou nationales
- En s'appuyant sur la force du réseau national de l'AMF

## NOS MISSIONS



### UNE FORCE DE PROPOSITION ET DE REPRÉSENTATION AUPRÈS DES ÉLUS

- L'AMF 15 est reconnue comme force de proposition, en capacité réelle d'entretenir un dialogue permanent avec les pouvoirs publics.



### UNE INFORMATION PERMANENTE ET SYNTHÉTIQUE

- Le site Internet : <https://www.amf15.fr/>
- Les newsletters



### UNE FONCTION DE CONSEIL, DE FORMATION ET D'AIDE À LA DÉCISION

- En partenariat avec les services de l'AMF nationale, un travail d'expertise permet de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents d'intercommunalité grâce à un suivi et une analyse de l'actualité législative et réglementaire quotidienne.

## NOS VALEURS

- PARTAGE D'EXPÉRIENCES
- LIBERTÉS LOCALES
- CONVIVIALITÉ



- PROXIMITÉ
- ÉCHANGES
- PLURALISME

Force de proposition et de représentation, l'AMF 15 intervient comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, partout où se joue l'avenir des communes, de leurs groupements et les conditions de leur développement.

“

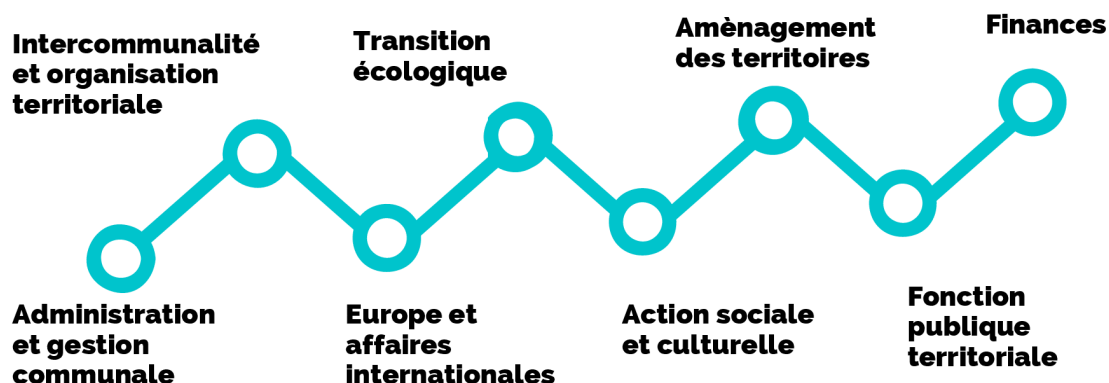
**LA FORCE DE L'AMF 15 C'EST SA  
REPRÉSENTATIVITÉ DE L'ENSEMBLE DES  
MAIRES ET PRÉSIDENTS D'EPCI :  
REPRÉSENTATIVITÉ GÉOGRAPHIQUE,  
POLITIQUE , DÉMOGRAPHIQUE DE NOS  
COLLECTIVITÉS**

”

## NOS COMPÉTENCES

L'AMF 15 propose aux élus :

- un programme de formations adaptées à leur demande et aux différentes compétences des collectivités ;
- un conseil juridique assuré notamment par les équipes spécialisées de l'AMF national ;
- un soutien et une écoute permanente concernant le statut et les responsabilités des élus.



# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMF 15

## SA COMPOSITION

Le Conseil d'Administration est composé de 30 Membres :

- Le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, les Maires d'Aurillac, Saint Flour, Mauriac ou leurs représentants sont membres de droit
- 18 Maires répartis à raison de 7 Membres pour l'arrondissement d'Aurillac, 6 Membres pour l'arrondissement de Saint-Flour, 5 Membres pour l'arrondissement de Mauriac.
- 8 Membres représentant les Président(e)s de structures intercommunales à raison de :
- 3 Président(e)s des EPCI pour l'arrondissement d'Aurillac (ou leurs représentants) dont 1 pour la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
- 3 Président(e)s des EPCI pour l'arrondissement de Saint Flour (ou leurs représentants) dont 1 pour la Communauté de communes du Pays de Saint Flour
- 2 Président(e)s des EPCI pour l'arrondissement de Mauriac (ou leurs représentants).



**« UNIS POUR MIEUX SERVIR »**

- L'Assemblée Générale électorale procède, en son sein, à la désignation de deux contrôleurs de gestion chargés de vérifier annuellement la comptabilité de l'Association. Leur mandat expire lors du renouvellement des conseils municipaux.

### ÉLUS EN DATE DU 10 OCTOBRE 2021

#### MEMBRE DE DROIT

- Mme GINEZ Bernadette Maire d'Ytrac - représentante désignée par la CABA
- M. MATHONIER Pierre Maire d'Aurillac
- M. DELORT Philippe Maire de Saint-Flour
- Mme ZANCHI Edwige Maire de Mauriac

#### 7 MAIRES POUR L'ARRONDISSEMENT D'AURILLAC

- M. BONHOMMET Hubert Maire d'Ayrens
- M. DANEMANS François Maire de Puycapel
- M. GIMENEZ Antoine Maire de Quézac
- Mme LANTUEJOL Isabelle Maire d'Arpajon sur Cère
- M. MONTIN Christian Maire de Marcolès
- M. MORELLE Florian Maire de Maurs
- M. PRADAL Gérard Maire de Labrousse

#### 5 MAIRES POUR L'ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

- M. BRIANT Stéphane Maire d'Antignac
- M. CHAMBON Louis Maire du Falgoux
- M. FABRE Jean-Marie Maire de Saint-Chamant
- M. GALEYRAND Jean-Pierre Maire de Champagnac
- M. PEYRAL David Maire de Pleaux

#### 3 PRÉSIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-FOUR (OU LEUR REPRÉSENTANTS) DONT 1 POUR SAINT-FOUR COMMUNAUTE

- M. ACHALME Didier Président de Hautes - Terres Communauté
- Mme CHARRIAUD Céline Présidente de Saint-Flour Communauté
- Mme RESCHE Bernadette Membre du bureau exécutif de Saint-Flour Communauté

#### 2 PRÉSIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

- Mme CABECAS - ROQUIER Valérie Président du Pays de Gentiane
- M. SOULIER Jean-Pierre Président du Pays de Mauriac

#### 2 CONTRÔLEURS DE GESTION

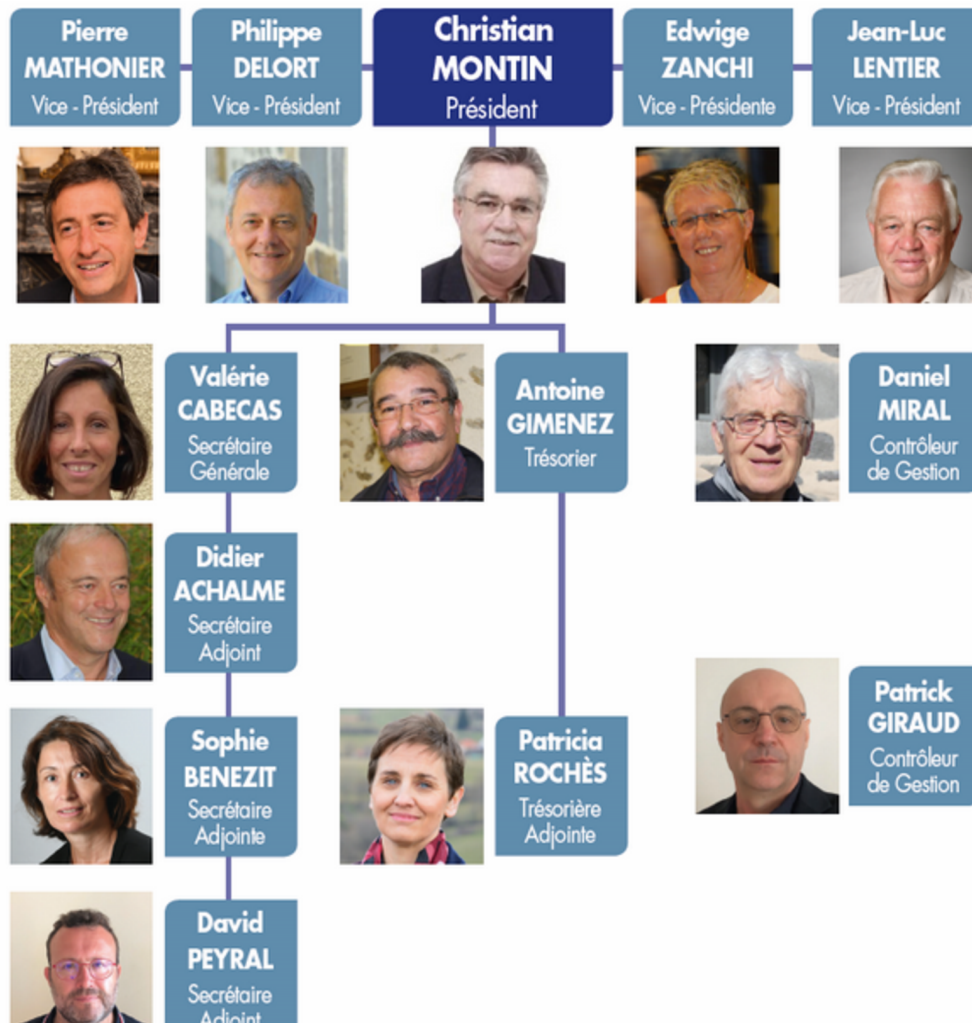
- M. GIRAUD Patrick Maire de Saint-Etienne Cantalès
- M. MIRAL Daniel Maire d'Andelat



# LE BUREAU DE L'AMF 15

## SA COMPOSITION

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Bureau composé de :



- Un(e) Président(e)
- 4 Vice-Président(e)s dont 1 représentant les structures intercommunales
- Un(e) Secrétaire Général(e)
- Trois Secrétaire adjoint(e)s
- Un(e) Trésorier(e)
- Un(e) Trésorier(e) adjoint

**Le Président** représente l'Association des Maires dans tous les actes de la vie civile.

- Il convoque, préside et dirige des débats des Assemblées Générales, des réunions du Conseil d'Administration et du Bureau et a voix prépondérante en cas de partage.
- Il assure l'exécution des décisions arrêtées par les différentes structures de l'Association.
- Il ordonne et exécute les dépenses.
- En cas d'empêchement, il est remplacé par le Secrétaire Général, un Vice-Président ou par un autre membre du Bureau.

**Le Secrétaire Général** est chargé de l'organisation des travaux de l'Association, des réunions et de leur compte-rendu. Il présente le rapport d'activités lors de l'Assemblée Générale.

**Le trésorier** assure le suivi des recettes et des dépenses de l'Association. Il assure le recouvrement des cotisations. Il présente tous les ans à l'Assemblée Générale les comptes de résultat et la situation financière de l'Association.

# ELECTIONS MUNICIPALES

2020-2026

## Profil type des Maires du Cantal



**46**  
femmes

19 %



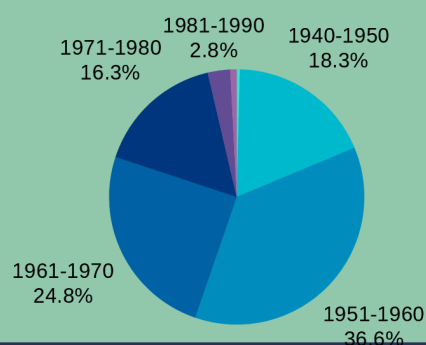
**200**  
hommes

81 %

**45 %**  
soit 111 Maires  
nouvellement élus



### Années de naissance



**59 %**  
actifs

dont 31 % agriculteurs

**41 %**  
retraités

# CHIFFRES CLES

246  
COMMUNES

100 %  
ADHESION

9  
EPCI

100 %  
ADHESION

111  
MAIRES  
NOUVELLEMENT ELUS

45 %  
TAUX DE  
RENOUVELLEMENT

# LA VIE DE NOS INSTANCES

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal constitue un réseau soudé avec 100 % des communes adhérentes et des EPCI.

La représentation de tous au sein des instances de l'AMF 15 permet incontestablement de pouvoir travailler efficacement dans un esprit de solidarité et de co construction.

**ASSEMBLEE GENERALE 2023** P. 13

**CONGRES DES MAIRES 2023** P. 19

**CALENDRIER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023-2024** P. 26

**LES COMMISSIONS** P. 27





## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

# VISITE DE L'EXPLOITATION DE M. FABRE

A l'occasion de l'Assemblée Générale, M. LISNARD David - Président de l'AMF National a souhaité visiter une exploitation agricole cantalienne pour évoquer l'agriculture, l'élevage et les moyens pour faire évoluer les modes de consommation.

M. FABRE, Maire de Saint Chamant et agriculteur a présenté son exploitation, accompagné de son fils. Un temps d'échange a eu lieu sur l'avenir de l'agriculture, les moyens pour parvenir à exploiter de manière raisonnée et protéger les systèmes d'élevage durable.

M. MONTIN, Président de l'AMF 15 a remis à M. LISNARD, le Manifeste : "Pour un élevage de ruminants durable au service de territoires vivants"



[Pour signer ce manifeste : cliquez ici](#)



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

## MOT D'ACCUEIL DE MME ZANCHI, MAIRE DE MAURIAC

Mme ZANCHI, Maire de Mauriac, a ouvert l'Assemblée générale 2023 en soulignant que :

"Lors de la précédente Assemblée Générale à Mauriac, en 2021, nous avons eu l'honneur de recevoir un 1er ministre, il ne pouvait ensuite y avoir qu'un président d'ordre national"



EDWIGE ZANCHI  
MAIRE DE MAURIAC



**TÉLÉCHARGER LE DISCOURS  
DE MME ZANCHI**

## ASSEMBLÉE STATUTAIRE 2023

### RAPPORT D'ACTIVITÉS

Mme Valérie CABECAS, Secrétaire générale de l'AMF 15 a fait état devant l'assemblée des Maires du rapport d'activités de l'association retraçant les actions, formations, alerte et prise de positions de l'AMF 15.



**TÉLÉCHARGER LE RAPPORT  
D'ACTIVITÉS 2022 - 2023**



**TÉLÉCHARGER LE SUPPORT  
DE PRÉSENTATION  
SYNTHÉTIQUE**



# ASSEMBLÉE STATUTAIRE 2023

## RAPPORT FINANCIER

M. Antoine GIMENEZ, Trésorier de l'AMF 15 a présenté les comptes d'exploitation 2022 et le budget prévisionnel 2023.

### Compte d'exploitation 2022

- recettes : 110 723.43€
- dépenses : 100 001.55€
- solde créditeur : 10 721.88€



## RAPPORT D'ORIENTATION

M. Christian MONTIN, Président de l'AMF 15 a présenté le rapport d'orientation 2024 en précisant les actions à venir et les nouveautés pour l'année 2024.



**TÉLÉCHARGER LE RAPPORT D'ORIENTATION 2024**



## VOTE DES RAPPORTS

**LES MAIRES ET PRÉSIDENTS D'EPCI DU CANTAL PRÉSENTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023 ONT VOTÉ À MAIN LEVÉE ET À L'UNANIMITÉ L'ENSEMBLE DES RAPPORTS PRÉSENTÉS À CETTE OCCASION.**



# DISCOURS DE M. LISNARD

---

En introduction, M. le Président a rappelé une relation de confiance entre les Maires, praticiens du quotidien, et une fonction publique d'Etat compétente et intègre.

Un temps de compassion a été observé par l'ensemble des élus en début de séance, suite à l'attentat commis à Arras ce même jour.

M. LISNARD a souhaité exprimer son émotion, et son exaspération face à ce nouvel attentat, au sein d'un collège.

Par la suite, en soulignant le caractère rural de notre département du Cantal, M. le Président de l'AMF National a évoqué plusieurs défis à relever, précisant l'importance de se baser sur " des critères objectifs avérés" et ne pas subir "des injonctions moralisatrices."

Plusieurs sujets ont été évoqués, parmi eux : le ZAN avec la loi climat et résilience, les logements locatifs, la fiscalité locale, la retraite des agriculteurs, etc.



M. LISNARD a insisté sur le fait que " La fonction de maire est captivante et passionnante mais elle est aussi difficile", d'où l'importance de la force du réseau de l'AMF national, en témoigne les 12 000 questions juridiques traitées annuellement par les services de l'AMF.

"Face au défi démographique, nous avons besoin de collectivités territoriales fortes, c'est pourquoi il est important d'obtenir une unité au sein de l'AMF en votant à l'occasion de ce congrès des Maires. La crédibilité de l'AMF vient du fait de la capacité à transcender les clivages partisans, à transcender les clivages géographiques et politiques au sein des communes. L'AMF est la plus grande association de communes rurales de France, mais aussi de métropoles et de grandes et moyennes communes."

M. LISNARD a souligné le poids et la complexité administrative au sein des collectivités avec une montée en puissance des normes et des restrictions : " Il y a 20 ans, lorsqu'on voulait faire un projet, on regardait ce qui était interdit, maintenant on cherche ce qui est autorisé. Pour exemple, le code de l'environnement est passé de de 100 000 mots en 2012 à 1 millions de mots en 2022."

En conclusion, M. le Président a souligné que " Le principe de subsidiarité est gage d'efficacité et qu'en ce sens il doit être absolument respecté.

"L'AMF appelle à la liberté locale. La Liberté c'est la responsabilité ! L'AMF défend le principe d'avoir moins de règles, mais des règles fortes, avec un Etat qui entrave moins a priori mais qui applique des sanctions fortes à priori en cas de fautes. Les pouvoirs d'application devraient être à la main des Collectivités territoriales avec une même loi pour tous qui cadre de manière générale l'action".

Des questions ont été posées à la suite sur plusieurs thématiques : le problème des forages privés non réglementés avec la question de la police de l'eau ; la gestion des quotas laitiers avec l'analogie qui pourrait être faite avec le ZAN, sur les droits à construire ; des questions en lien avec la transition énergétique et le développement des Energies renouvelables.



# TABLE RONDE : "L'ÉCOLE CANTALIENNE DE DEMAIN"

---

M. MONTIN, a introduit la table ronde en rappelant l'historique des conventions ruralités et en insistant sur la nécessité d'avoir des spécificités pour le traitement de notre école cantalienne, au regard de notre géographie et de notre démographie.



**TÉLÉCHARGER LE SUPPORT DE PRÉSENTATION**



**TÉLÉCHARGER LES PRÉCONISATIONS FORMULÉES PAR L'AMF 15 POUR UNE ÉCOLE DE QUALITÉ ACCESSIBLE À TOUS**

## Intervention de Mme LUTIC - DASEN

---

Mme LUTIC, Directrice Académique a rappelé que les préconisations ont été travaillées en collaboration avec les services de la DSDEN.

Aujourd'hui d'ores et déjà, le critère P/ E n'est pas l'unique critère d'établissement de la carte scolaire. Celle-ci est travaillée en amont en intégrant les naissances domiciliées.

Dans son propos, Mme LUTIC a également précisé qu'un travail avec les élus est fait de manière régulière, classe par classe, en respectant l'objectif d'équilibre.

Mme la directrice a précisé que certains RPI datent de 40 ans et doivent donc être repensés en intégrant le travail à mener par cycle et notamment le cycle 3 en lien avec le département.

Une présentation des Territoires Educatif ruraux a été faite, avec l'intérêt de travailler de la petite enfance jusqu' à l'insertion professionnelle des élèves.



Pour conclure, Mme LUTIC a précisé qu'un projet de territoire aide au projet pédagogique, c'est pourquoi il est nécessaire de travailler tous ensemble pour construire des réseaux d'école de territoire. En effet, dans le cadre d'une instance de dialogue, et avec une échéance à 3 ans, la carte scolaire pourra s'établir après concertation et dialogue avec les élus.

## Questions/ réponses et conclusion

M. FAURE, Président du Conseil Départemental du Cantal, a remercié l'AMF 15 d'avoir entamé un travail sur ce sujet pas forcément aisé, étant donné que chaque élu tient à son école.

Les concepts de base ont été posés sur la démographie, avec des courbes non favorables, malgré des résultats encourageants. M. le Président du Département a souligné que l'école est un service essentiel pour les cantaliens, et partie prenante de l'attractivité de ce département. De plus, M. FAURE a partagé le critère de l'éloignement qui est un critère important, à savoir que chaque enfant n'est pas un trajet > à 30 min.

Au sein de l'EPCI, un débat doit s'engager pour éviter toute concurrence au sein du même territoire. Au niveau du département, une vaste réflexion sur la refonte de la sectorisation des collèges est en cours avec la volonté de préserver un maillage territorial.

Concernant l'équipement pédagogique numérique, le département a joué un rôle essentiel avec un fort investissement en ce sens.

Le département du Cantal compte 22 collèges publics dont 5 collèges qui ont moins de 100 élèves. Une réflexion sera menée pour évoquer des regroupements entre collège et école primaire pour tendre vers des cités scolaires et mutualiser les moyens et les coûts.

M. LISNARD a souligné un travail remarquable réalisé à l'échelle locale, adapté au terrain. Il est nécessaire de s'emparer du problème notamment sur le bâti afin de mutualiser les équipements.

M. MONTIN a rappelé, que la démarche a été faite en partant du besoin et du constat terrain. Certains points sont certainement à retravailler et / ou à faire évoluer. Les préconisations n'ont pas valeur à être imposées ; ce ne sont que des pistes de travail qui peuvent évoluer au sein des territoires.

Des échanges ont eu lieu par la suite avec les Maires du Cantal : quelle est la position du maire sur la fermeture d'une classe ? d'une école ? que prévoit la loi de finances en 2024 concernant la semaine à 4,5 jours ? Comment développer le lien entre l'école et le collège ?



## Discours de M. FAURE - Président du Conseil Départemental du Cantal

M. FAURE est intervenu à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'AMF15 au nom de la Région Auvergne Rhône Alpes et en tant que Président du Conseil Départemental du Cantal, en rappelant que la relation de proximité que le Cantal a avec l'exécutif régional est en réalité une formidable opportunité. "La meilleure illustration de cette relation de proximité est comptable puisqu'il s'agit du Pacte Cantal, figure de proue du lien qu'il y a entre notre département et la région avec à la clef 150 millions d'euros sur 5 ans sans oublier le Contrat de plan Etat/Région notamment pour son volet territorial.



**TÉLÉCHARGER LE DISCOURS DE M. FAURE**

## Allocution de M. le Préfet du Cantal

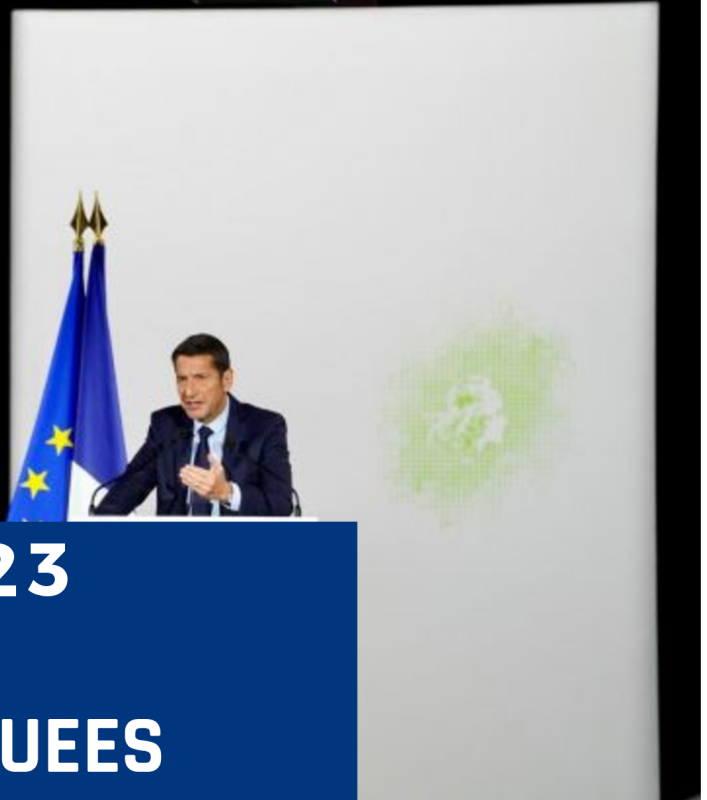
M. le Préfet du Cantal, a conclu l'Assemblée Générale de l'AMF 15 en s'adressant aux Maires du Cantal et en rappelant que :

" Les défis sont nombreux mais nos atouts ne le sont pas moins : ce département est dynamique, il sait innover, il refuse la fatalité de la déprise, vous portez de nombreux projets, vous êtes intensément dévoués à l'intérêt de vos concitoyens. Et parmi ces nombreux atouts, il y en a un fondamental : notre attachement collectif et irréfragable aux valeurs de la République, la République dont vous êtes, mesdames et messieurs les Maires, le premier visage sur les territoires."



**TÉLÉCHARGER LE DISCOURS DE M. LE PRÉFET**





## CONGRES 2023

# COMMUNES ATTAQUEES REPUBLIQUE MENACEE

Le 105e Congrès des Maires a organisé le 105e Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France, du 21 au 23 novembre 2023, à la porte de Versailles, à Paris.

A cette occasion, se sont tenues les opérations de vote pour le renouvellement des instances de l'AMF, mais également l'Assemblée Générale statutaire de l'AMF.

Au delà des conférences, tables rondes, points info proposés à l'ensemble des adhérents de l'AMF, les élus cantaliens ont pu aussi visiter le salon des maires et des collectivités locales 2023.

Pour rappel, les objectifs de ce salon sont : d'accompagner les élus, leurs équipes et les cadres territoriaux dans les transitions territoriales et la mise en œuvre de leurs projets, et de mettre en avant les solutions impactantes sur des thématiques comme l'aménagement, la mobilité, la santé, la culture, le sport, la transformation numérique, l'économie sociale et solidaire, le développement et l'attractivité territoriale.

*Au total, une délégation d'environ 80 élus cantaliens ont participé à cette 105ème édition du Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité qui s'est déroulé du mardi 21 novembre au jeudi 23 novembre 2023.*

*Plusieurs temps d'échanges et de rencontres pour les Maires du Cantal ont été proposés, après validation du Conseil d'Administration de l'AMF 15, sous la présidence de Christian MONTIN.*



# LES NOUVELLES INSTANCES DIRIGEANTES DE L'AMF

Lors du 105ème Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France, se sont tenues les opérations de vote pour le renouvellement des instances de l'AMF. Conformément à son mandat, le Bureau électoral a procédé à la vérification de la validité des résultats des trois scrutins statutaires et a proclamé les résultats suivants.

- 8 799 adhérents de l'AMF se sont exprimés, soit 25,54 % de taux de participation.

**Est élu à la présidence de l'Association, David LISNARD, Maire de Cannes, qui a recueilli 8 084 voix.**

- Les 36 membres du Bureau et les 100 membres du Comité directeur ont été élus sur la « Liste d'unité et d'indépendance de l'AMF » présentée par David LISNARD, maire de Cannes (Alpes-Maritimes), et André LAIGNEL, maire d'Issoudun (Indre), avec 8 201 voix.

**L'AMF, RASSEMBLÉE ET CONFORTÉE DANS SON UNITÉ, RESTE PLEINEMENT MOBILISÉE ET CONTINUERA D'AGIR POUR L'INTÉRÊT DE TOUTES LES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE.**



**[RETROUVEZ LA LISTE DES MEMBRES DU BUREAU.](#)**

**[RETROUVEZ LA LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR.](#)**

# RÉSOLUTION FINALE DU 105E CONGRÈS

**"NOUS, MAIRES ET PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ, REPRÉSENTANT LA DIVERSITÉ DE LA FRANCE HEXAGONALE ET ULTRAMARINE, AVONS UNE NOUVELLE FOIS FAIT LA PREUVE DE NOTRE PUISSANTE UNITÉ LORS DE CES 3 JOURS DE CONGRÈS. C'EST BIEN LA PASSION QUE NOUS AVONS CHACUNE ET CHACUN EN PARTAGE POUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET L'ACTION COMMUNALE QUI NOUS PERMET DE TRANSCENDER LES DIFFÉRENCES QUI NOUS TRAVERSENT." :**

EXTRAIT DU DISCOURS DE M. LAIGNEL



**POUR TÉLÉCHARGER LA RÉOLUTION GÉNÉRALE, CLIQUEZ ICI**



**POUR ACCÉDER AUX DIFFÉRENTS SUPPORTS ET VIDÉOS DIFFUSÉS À L'OCCASION DU CONGRES DES MAIRES, CLIQUEZ ICI**

# UNE DÉLÉGATION CANTALIENNE

## EDF renouvelle son engagement en faveur des communes cantaliennes

Dans la continuité du partenariat avec EDF, l'AMF 15 a signé une nouvelle convention à l'occasion du Salon des Maires.

Durant ce temps d'échanges, M. LAFON, Directeur d'Europe Service a pu faire état de la démarche de relocalisation industrielle et de décarbonation avec l'installation de photovoltaïque sur la nouvelle usine AUTECH.



## SIGNATURE AVEC ENEDIS

Partenaire privilégié de l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal, ENEDIS est un acteur incontournable pour les collectivités. En ce sens, une délégation d'élus a pu participer à la convention de partenariat qui vise à travailler conjointement sur différents domaines :

- le renforcement de la proximité auprès des communes
- la formation et l'information des élus sur les thématiques ayant trait à la distribution d'électricité
- la communication
- la transition énergétique et l'accompagnement des projets des communes



# UNE SOIRÉE PARTENARIALE

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal tisse des partenariats avec 10 entreprises cantaliennes qui sont un réel soutien au quotidien, facilitant les échanges avec les collectivités, grâce notamment à des interlocuteurs privilégiés.

Comme chaque année, une soirée des partenaires a donc eu lieu le mercredi 22 novembre pour permettre à chacun des partenaires de venir à la rencontre des élus durant un moment convivial, qui s'est tenu au Théâtre de Paris, puis au Bouillon de Pigale.

Plus de 80 élus et partenaires présent pour cette soirée partenariale.

## REMERCIEMENTS AUX PARTENAIRES DE L AMF 15





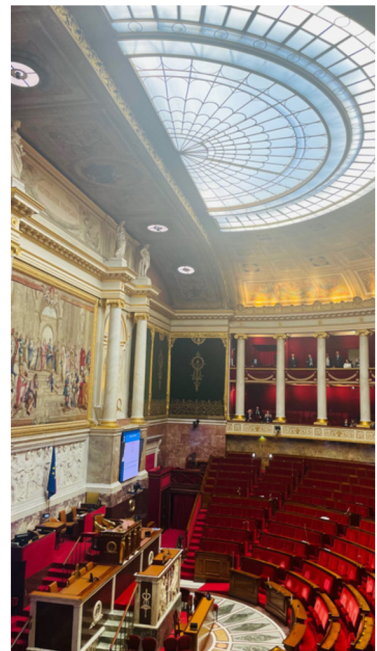
# VISITES ET ÉCHANGES AVEC LES PARLEMENTAIRES DU CANTAL



La délégation des élus cantaliens a été reçue à l'Assemblée Nationale, le jeudi 23 novembre par les quatre Parlementaires du Cantal : Jean Yves BONY, Vincent DESCOEUR, Bernard DELCROS, Stéphane SAUTAREL pour un temps de découverte et d'échange.



**M. MONTIN, PRÉSIDENT DE L'AMF 15 A SOULIGNÉ LE DIALOGUE PERMANENT QUE L'AMF 15 ENTRETIENT AVEC LES PARLEMENTAIRES DU CANTAL POUR FAIRE AVANCER LES DOSSIERS DES COMMUNES CANTALIENNES ET AINSI PARVENIR ENSEMBLE À FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES COMMUNES RURALES**



## RÉCEPTION À L'ELYSÉE PAR M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

En recevant un millier de maires dans la salle des fêtes de l'Élysée, le chef de l'État a renoué avec une habitude .  
Parmis les maires présents, 8 élus du Cantal , ont pu participer à cette réception et échanger avec M. le Président de la République.





# CALENDRIER DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

**13 DECEMBRE 2023**

 AURILLAC

**23 FEVRIER 2024**

 AURILLAC

**11 AVRIL 2024**

 MURAT

**18 JUILLET 2024**

 NAUCELLES

Les membres du Conseil d'Administration de l'AMF 15 se réunissent à la demande du Président de l'Association des Maires, après échange avec le bureau restreint de l'AMF 15.

Les dossiers d'actualités sont présentés à cette occasion ainsi qu'un bilan de l'activité de l'association.

Afin que ce temps d'échanges puisse permettre aux élus représentant les trois arrondissements du Cantal, une présentation d'une structure majeure ou personnes ressources de notre territoire introduit chaque conseil d'administration.

Un procès verbal est établi à l'issue de chaque conseil d'administration.

**POUR EN SAVOIR +**

# LES COMMISSIONS

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal assume pleinement et au quotidien la mission de "porte parole" des élus locaux dans l'exercice de leur mandat.

Ainsi, l'AMF 15 est présente au sein des commissions départementales et régionales pour faire entendre la voix des élus aussi bien pour le collège des Maires et/ ou des EPCI du Cantal.

Le renouvellement général des conseils municipaux a entraîné le renouvellement de nombreuses commissions départementales et régionales.

## EDUCATION

### CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

#### TITULAIRES:

M. PEYRAL, Maire de Pleaux,  
Mme ROCHES, Maire de Coren

#### SUPPLEANTS :

M. MARANDON , Maire de Menet  
Mme PONCHET Passemard, Maire de Marcenat

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

#### TITULAIRES:

M. MONTIN Christian, Maire de MARCOLES  
Mme ROCHES Patricia, Maire de COREN  
M. MARANDON Jean Louis, Maire de MENET  
Mme GINEZ Bernadette; Maire d'YTRAC

#### SUPPLEANTS :

M. CASTANIER Michel, Maire de CASSANIOUZE  
M. MOURGUES Philippe, Maire de THIEZAC  
Mme PONCHET - PASSEMARD Colette, Maire de MARCENAT  
Mme GARDES Nathalie, Maire de SAINT-SIMON

### COMMISSION EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

#### TITULAIRES:

M. MONTIN Christian, Maire de MARCOLES

Sollicitée par les services de l'État, l'AMF 15 a rempli une nouvelle fois sa mission de désignation des représentants des élus dans ces commissions avec le souci permanent d'assurer une représentation pluraliste et féminisée, démographiquement et géographiquement équilibrée.

À cette fin, le Conseil d'Administration a été sollicité à plusieurs reprises pour proposer des listes de représentants titulaires et suppléants dans ces diverses commissions.

## COMMERCES

### COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)

#### Trois maires ou conseillers municipaux

- M. DELAGE - Maire d'Ydes  
- M. ROCHE - Adjoint au cadre de vie à la Ville de Murat  
- Mme LADRAS- Ajointe à l'urbanisme à la Ville de Naucelles

#### Trois présidents d'EPCI ou conseillers communautaires

- M. MATHONIER - Président de la CABA  
- M. SOULIER -Président du Pays de Mauriac  
- Mme CHARRIAUD - Présidente de Saint-Flour Communauté

## ENVIRONNEMENT

### COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES ESPACES SITES ET ITINÉRAIRES

M. MOURGUES, Maire de Thièzac

### COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PRÉSERVATIONS DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

#### Collège des Maires

#### TITULAIRES:

M. CONSTANT - Maire de Fontanges  
M. MIRAL - Maire d'Andelat

#### SUPPLEANT:

M. - Maire de Collandre  
M. MAGE - Condat

#### Représentant de structure porteur de SCOT

#### TITULAIRES:

M. MONTIN Christian, Maire de MARCOLES  
SUPPLEANT:

M. GIMENEZ - Maire de Quézac

# LES COMMISSIONS

## **CLE SAGE ALAGNON**

Molompize : Philippe BOUCHEIX  
Murat : Pierrick ROCHE  
Saint-Poncy : Roland VERNET  
Védrines-Saint-Loup : Jean-Marc BOUDOU  
Allanche: Philippe ROSSEEL  
Bonnac : Marie-Claire TUFFERY  
Albepierre-Bredons : Xavier FURNAL  
Ferrières-Saint-Mary Maire : Franck DE MAGALHAES  
Laveissière: Daniel MEISSONNIER  
Mentières : Marina BESSE  
Neussargues-en-Pinatelle: Michel PORTENEUVE  
Valjouze : Eric JOB

## **COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DORDOGNE AMONT DES SOURCES À LIMEUIL (SAGE DA)**

M. FORESTIER Bertrand, Maire de Sauvat  
Mme ZANCHI Edwige, Maire de Mauriac  
M. MOMMALIER Gilbert, Maire Saint Etienne de Chomeil  
M. PEYRAL, David Maire de Pleaux  
M. PRADAL, Gérard Maire de Labrousse

## **COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE), SAGE CÉLÉ**

- Florian MORELLES - Vice-Président, Communauté de Communes de la Chataigneraie Cantalienne - Transition écologique  
- Michel FEL - Conseiller délégué en charge de la collecte, Communauté de Communes de la Chataigneraie Cantalienne  
- Lionel CESANO - Communauté de Communes de la Chataigneraie Cantalienne en charge du SPANC  
- Antoine GIMENEZ- Syndicat mixte du SCOT du Pays du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie  
- Michel CASTANIER, Maire de Cassaniouze  
- Christian LACARRIERE, Maire de Roumégoux

## **COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE DES SITES ET DES PAYSAGES (CDNSP)**

### Carrières :

TITULAIRE: M. MONTIN - Maire de Marcolès  
SUPPLEANT :M. CONSTANT - Maire de Fontanges

### Sites et paysages :

TITULAIRES :  
-M. MONTIN - Maire de Marcolès  
- M. CONSTANT - Maire de Fontanges  
SUPPLEANTS:  
- M. DOMERGUE- Maire de Montmurat  
- M. MAGE - Maire de Condat

## **COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE DES SITES ET DES PAYSAGES (CDNSP)**

### Sites et paysages :

TITULAIRE :M. CHAMBON - Maire du Falgoux  
SUPPLEANT : Mme RESCHE- Maire de Chaliers

### Publicité :

TITULAIRES  
- Mme LANTUEJOUL - Maire d' Arpajon sur Cère  
- M. DELORT - Maire de Saint-Flour  
SUPPLEANTS  
- M. LENTIER - Maire de Vézac  
- M. SOULIER - Maire du Vigean

### Faune sauvage captive:

TITULAIRES : M. FEVRIER - Maire Saint Mamet la Salvetat  
- M. DOMERGUE - Maire de Montmurat  
SUPPLEANT :  
- M. GIMENEZ - Maire de Quézac  
- M. ROUFFIAC - Maire d'Alleuze

### Nature :

TITULAIRES :  
-Mme BEAUDREY - Maire de Boisset  
- M. CHAMBON - Maire du Falgoux  
SUPPLEANTS :  
M. ROUFFIAC - Maire d' Alleuze  
- M. MAGE - Maire de Condat

### Unités touristiques nouvelles :

TITULAIRE : M. MONTIN - Maire de Marcolès  
SUPPLEANT : M. CONSTANT - Maire de Fontanges

### un représentant d'EPCI et un suppléant

TITULAIRE : Mme CABECAS - Présidente du Pays de Gentiane  
SUPPLEANT : M. RAYNAL - Conseiller communautaire - Pays de Gentiane

## **CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES TECHNOLOGIQUES (CODERST)**

TITULAIRES :  
-M. POULHES - Maire de Naucelles  
- M. COSNIER - Maire de Marmanhac  
- M. MIRAL - Maire d'Andelat

### SUPPLEANTS

- M. PRADAL - Maire de Labrousse  
- M. SOULIER - Maire du Vigean  
- M. MICHAUD - Maire de Cussac

# LES COMMISSIONS

## COMITÉ RÉGIONAL DE LA BIODIVERSITÉ

TITULAIRE : Mme CHARRIAUD Céline,  
Présidente de Saint-Flour Communauté,  
Maire de Neuvéglise sur Truyère

SUPPLEANT : M.FRECHOU Stéphane,  
Vice-Président en charge de  
l'Environnement et du développement  
durable, Conseiller municipal à la Ville  
d'Aurillac

## CLE SAGE HAUT ALLIER

TITULAIRE : M. BOUDOU, Maire de  
Védrines Saint Loup

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS

### Maires titulaires :

M. ESTEVES - Maire de Yolet  
M. FEL - Maire de Saint Etienne de Maurs  
M. SABOT - Maire de Saint Julien de Toursac

### Maires suppléants :

M. GODBARGE - Maire de Giou de Mamou  
M. CHAMBON - Maire de Falgoux  
M. VERT - Maire de Moussages

### EPCI titulaire :

-M. ROSEEL - Maire d'Allanche  
-M. COUDON- Conseiller communautaire CABA

### EPCI suppléant:

-M. CHABRIER - Maire de Murat  
-M. BERTELIER - Conseiller communautaire  
CABA

## AMENAGEMENT

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER

TITULAIRES:  
M. MAISONNEUVE, Maire de Bassignac  
M. ROCHETTE, Maire de Sainte-Eulalie

### SUPPLEANTS:

M. FEVRIER, Maire de Saint-Mamet-La-Salvetat  
Mme PANI, Maire de Tournemire

## URBANISME

## COMMISSION DE CONCILIATION EN MATIÈRE D'ÉLABORATION DE DOCUMENTS D'URBANISME

### TITULAIRES:

M. COUDON - Vice-président à la CABA  
- M. CANCHES - Vice-président à la  
Châtaigneraie Cantalienne  
- M. PEYRAL - Maire de Pleaux  
- Sophie BENEZIT - Maire de Saint Martin  
sous Vigouroux  
- Jean Pierre SOULIER- Président du Pays  
de Mauriac  
- Marc MAISONNEUVE - Président de  
Sumène Artense

### SUPPLEANTS :

-M. LENTIER- Maire de Vézac  
- Mme SALLARD - Adjointe à Roannes  
Saint Mary  
- M. MATHIEU - Maire de Pierrefort  
- M. CHABRIER - Maire de Murat  
- M. ROCHE - Maire de Jaleyrac  
- M. BOISSET - Maire de Riom es  
Montagnes

## SECURITE

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SÉCURITÉ CIVILE

Maire titulaire : M. SABOT - Maire de Saint  
Julien de Toursac  
Maire Suppléant :M. FEL - Maire de Saint  
Etienne de Maurs  
EPCI titulaire : Mme CHASTRES - Vice  
Présidente au pays de Mauriac  
EPCI suppléant : M. LEYMONIE - Conseiller  
communautaire - Maire de Chalvignac

## COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

### TITULAIRES :

-M. BRIANT - Maire d'Antignac  
- M. BARRIERE- Maire de Saint Constant  
- Mme BENARD - Maire de Saint Jacques  
des Blats  
- M. CABANES - Maire d'Arnac

### SUPPLEANT :

M. MOMMALIER - Maire de Saint Etienne  
de Chomeil  
M. CASTANIER - Maire de Cassaniouze  
M. MOURGUES - Maire de Thiézac  
Mme MONTEILLET - Maire de Lacapelle  
Viescamp

# LES COMMISSIONS

## COMMISSION SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### TITULAIRES :

M. MOURGUES - Maire de Thiézac  
M. ROSSEEL - Maire d'Allanche  
M. FEL - Mairie de Saint Etienne de Maurs

### SUPPLEANTS:

M. BONHOMME - Maire de Polminhac  
M. MALBEC - Maire de Saint Bonnet de Condat  
M. ROUET - Maire de Ladinhac

## COMMISSION DE VIDÉO PROTECTION

TITULAIRE : M. BERTHELIER -  
Conseiller municipal - Mairie  
d'Aurillac

SUPPLEANT : Mme LANTUEJOUL -  
Maire d'Arpajon Sur Cère

## COMMISSION D'ÉLUS RELATIVE À LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

### Collège des Maires :

-Mme CABECAS, Maire de Valette  
- M. MAISONNEUVE, Maire de Bassignac  
- M. LENTIER, Maire de Vézac  
- M. MONTIN, Maire de Marcolès  
- M. ACHALME, Maire de Massiac

### Collège des EPCI :

-M. MATHONIER - Président de la CABA  
-Mme CHARRIAUD - Présidente de Saint-  
Flour Communauté  
-M. TEYSSEDOU - Président de la  
Chataigneraie Cantalienne  
-M. MENESSON- Président du Pays de Salers  
-M. SOULIER -Président du Pays de Mauriac  
-Mme BRU - Présidente de Cère et Goul en  
Carladès

## FINANCES

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES VALEURS LOCATIVES

### Représentants des Maires

#### TITULAIRES :

M. LENTIER Jean-luc , Maire de Vézac  
M. MIRAL Daniel, Maire d'Andelat  
Mme ZANCHI, Maire de Mauriac  
M. FEVRIER, Maire de Saint-Mamet la  
Salvetat

#### SUPPLEANTS :

Mme GINEZ Bernadette, Maire d'Ytrac  
M. CHABRIER Gilles, Maire de Murat  
M. PEYRAL David, Maire de Pleaux  
Mme ROCHES Patricia, Maire de Coren

### Représentants des EPCI

#### TITULAIRES

M. MATHONIER Pierre, Président de  
la CABA  
M. SOULIER Jean Pierre, Président du  
pays de Mauriac  
M. MONTIN, Vice Président de la

#### SUPPLEANTS :

M. POULHES, Vice Président de la CABA  
Mme CABECAS, présidente du pays de  
Gentiane  
Mme BRU, Présidente de Cère et Goul  
en Carladès

## TITRE DE SEJOUR

## COMMISSION DU TITRE DE SÉJOUR

TITULAIRE : M. GIMENEZ Antoine, Maire  
de Quézac

SUPPLEANT : M. LENTIER Jean Luc,  
Maire de Vézac

## COMMISSAIRE ENQUÊTEURS

## COMMISSION DE RENOUVELLEMENT DES COMMISSAIRES-ENQUÊTEURS

TITULAIRE : M. MONTIN -Maire de Marcolès

SUPPLEANT : M. LENTIER - Maire de Vézac

# LES COMMISSIONS

## ACTION PUBLIQUE

### CONFÉRENCE TERRITORIALE DE L'ACTION PUBLIQUE

Un représentant des EPCI de moins de 30 000 hab

TITULAIRE : M. TEYSSEDOU - Président de la Chataigneraie cantalienne  
SUPPLEANT : Mme CABECAS - Présidente du Pays de Gentiane

Un représentant des communes comprenant entre 3 500 habitants et 30 000 habitants

TITULAIRE : M. DELORT - Maire de Saint Flour  
SUPPLEANT : Mme ZANCHI - Maire de Mauriac

Un représentant des communes de moins de 3 500 habitants

TITULAIRE : M. MARADON - Maire De Menet  
SUPPLEANT : M SOULIER - Maire du Vigean

## ASSOCIATIONS

### FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE (FDVA)

TITULAIRES :

- M. GALEYRAND Jean Pierre, Maire de Champagnac
- M. MIRAL Daniel, Maire d'Andelat
- M. DELAMAIDE Charly, Conseiller municipal, Mairie d'Aurillac

## PRESENCE POSTALE

### COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PRÉSENCE POSTALE TERRITORIALE

1 conseiller municipal et son suppléant représentant les communes de moins de 2000 Habitants

TITULAIRE : M. MATHIEU - Maire de Pierrefort  
SUPPLEANT : M. VIDAL - Maire de Valuèjols

1 conseiller municipal et son suppléant représentant les communes de plus de 2000 habitants

TITULAIRE : M. BOISSET - Maire de Rioms montagnés

SUPPLEANT : MME GINEZ - Maire d'Ytrac

1 conseiller municipal et son suppléant représentant la commune chef-lieu du département

TITULAIRE : Mme DEMOULIN Aurélie - Conseillère municipale déléguée - Ville d'Aurillac

SUPPLEANT : Mme CUSSAT Françoise - Conseillère municipale déléguée - Ville d'Aurillac

## SANTÉ

### COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'AIDE MÉDICALE URGENTE, DE LA PERMANENCE DES SOINS ET DES TRANSPORTS SANITAIRES (CODAMUPS)

TITULAIRE : Mme ZANCHI : Maire de Mauriac  
SUPPLEANT : M. COSNIER - Maire de Marmanhac

### CONSEIL DE SURVEILLANCE

Titulaire : Claire PEIGNE , Maire de Morancé  
Suppléant: Michel COSNIER, Maire de Marmanhac

### CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ

TITULAIRES : M. COSNIER, Maire de Marmanhac ,  
Mme ZANCHI - Maire de Mauriac

SUPPLEANTS : M. PRAT - Vice Président à la CABA - M. GRAS : Adjoint à Saint-Flour

## SOCIAL

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE (CDCA)

Formation spécialisée « personnes âgées »

TITULAIRES:

M. PRADAL, Maire de Labrousse  
Mme ROCHES, Maire de Coren-Les-Eaux

SUPPLEANTS:

Mme LEYMONIE - Adjointe à Madiç  
M. GIMENEZ, Maire de Quézac

Formation spécialisée « personnes handicapées »

TITULAIRES:

Mme GINEZ, Maire d'Ytrac  
Mme BEAUDREY, Maire de Boisset

SUPPLEANT :

Mme DELRIEU, Maire de Vic Sur Cère  
M. LENTIER - Maire de Vézac

### COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

TITULAIRES:

M. MONTIN Christian, Maire de MARCOLES  
Mme PLANTECOSTE Annie, Maire de Leucamp  
M. GRAS Jérôme, Adjoint au Maire de Saint Flour  
Mme BALADUC Isabelle, Adjointe au Maire de Mauriac  
Mme Fley Claudine, Adjointe au Maire d'Aurillac

SUPPLEANT :

M. LENTIER Jean luc, Maire de Vézac  
M. GIMENEZ Antoine, Maire de Quézac  
M. ROCHES Patricia, Maire de Coren les Coren  
Mme CHASTRES Hélène, Maire de Drugeac  
M. MOULIER Marie Noelle, Adjointe au Maire de Polminhac

# LES COMMISSIONS

## SAFER

### COMMISSION CONSULTATIVE SAFER

Cion n°1 : Hautes terres communauté + Montgreleix  
Georges CEYTRE, Maire de la Chapelle Laurent  
M. POUDEYROUX, Maire de la Chapelle d'Alagnon

Cion n°2 : Saint Flour Communauté  
Christophe VIDAL, Maire de Valuégols  
M. BOUDOU Jean Marc, Maire de Védrières Saint-Loup

Cion n°3 : CABA & Cère et Goul en Carladès  
Jean-Louis VIDAL, Maire de Crandelles  
Pierre MATHONIER, Maire d'Aurillac,  
Jean-Baptiste BRUNHES, Maire de Cros-de-Ronesque

Cion n°4 : CC Châtaigneraie Cantalienne  
Antoine GIMENEZ, Maire de Quézac  
Eric FEVRIER, Maire de Saint-Mamet

Cion n°5 : CC Pays de Salers & Pays de Mauriac  
Jean-Louis FAURE, Maire de Salers  
Olivier ROCHE, Maire de Jaleyrac

Cion n°6 : CC Sumène Artense et Pays de Gentiane  
Eric MOULIER, Adjoint au Maire de Saignes  
Christophe RAYNAL, Maire de Cheylade

### MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA SAFER :

Titulaire : M. FEVRIER Eric - Maire de Saint-Mamet La Salvetat  
Suppléant : M. Antoine GIMENEZ,  
Maire de Quézac,

## SECTEUR FUNERAIRE

### MEMBRES DU JURY D'EXAMEN DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE DIPLÔMES POUR CERTAINES PROFESSIONS DU SECTEUR FUNÉRAIRE

- M. MIRAL, Maire d'Andelat
- M. CASSAGNE, Conseiller municipal à Marcolès
- M. DUJOLS, Maire de Saint-Cernin
- Mme ROCHES, Maire de Coren les Eaux

## SDIS

### SDIS

Collège des communes  
TITULAIRES  
Monsieur Jean-Louis VIDAL, Conseiller  
communautaire de la CABA  
Monsieur Yves ALEXANDRE  
Conseiller communautaire de la CABA  
Monsieur Philippe MAURS, Conseiller  
communautaire de la CABA  
Monsieur Eric FEVRIER  
Communauté de communes de la  
Châtaigneraie Cantalienne

### SUPPLEANTS

Monsieur Hubert BONHOMMET, Maire d'Ayrens  
Monsieur Jean-Luc LENTIER; Vice-présient  
CABA  
M. Louis TOTY, Communauté de communes du  
Pays de gentiane  
Monsieur Denis SABOT, Communauté de  
communes de la Châtaigneraie Cantalienne

### Collège des EPCI

### TITULAIRES :

Monsieur BOULDOIRE Eric, Adjoint au Maire de  
SAINT-FLOUR  
Monsieur MAGNE Yves, Maire d'ARCHES  
M. LABASTROU Jean Pierre , Maire Adjoint  
d'Escorailles  
M. PORTENEUVE Michel, Maire de Neussargues  
en Pinatelle

### SUPPLEANTS

Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de Val  
d'Arcomie  
Monsieur ROCHE Olivier , Maire De JALEYRAC  
M. FOURNIER, Maire de Saint Martin Valmeroux  
M. AMILHAUD Jean Baptiste, Maire de Saint-  
Clément



- Rapporteur général : M. MATHONIER Pierre, Maire d'Aurillac
- Assesseur : M. LENTIER Jean Luc, Maire de Vézac
- Assesseur : Mme ROCHES Patricia, Maire de Coren-les-Eaux

**COLLÈGE 1 : DE - 611 HABITANTS****TITULAIRES**

- M. MAGNE Yves Maire d'Arches
- Mme ROCHES Patricia Maire de Coren les Eaux
- M. CONSTANT Michel Maire de Fontanges
- M. RAYNAL Christophe Maire de Cheylade
- Mme PANI Martine Maire de Tournemire
- Mme BENARD Linda Maire de Saint jacques des Blats
- M. CASTANIER Michel Maire de Cassaniouze
- M. PRADAL Gérard Maire de Labrousse

**COLLÈGE 2 : COMMUNES LES PLUS PEUPLÉES****TITULAIRES**

- M. MATHONIER Pierre Maire d'Aurillac
- M. DELORT Philippe Maire de Saint-Flour
- Mme LANTUEJOULS Isabelle Maire d'Arpajon Sur Cère
- Mme ZANCHI Edwige Maire de Mauriac
- Mme GINEZ Bernadette Maire d'Ytrac
- M. BERTHELIER Bernard 1er Adjoint au Maire d'Aurillac

**COLLÈGE 3 : COMMUNES DE + 611 HABITANTS****TITULAIRES**

- M. FEVRIER Eric Maire de Saint Mamet la Salvetat
- M. BOISSET François Maire de Riom es Montagnes
- Mme DELRIEU Annie Maire de Vic Sur Cère
- M. LENTIER Jean Luc Maire de Vézac
- M. MOULIER Eric Maire de Saignes
- M. GALEYRAND Jean-Pierre Maire de Champagnac
- M. MAGE Jean Maire de Condat

**COLLÈGE 4 : EPCI****TITULAIRES**

- M. POULHES Christian Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Bassin Aurillacois
- M. SOULIER Jean Pierre Président de la Communauté de communes Pays de Mauriac
- Mme CABECAS Valérie Présidente de la Communauté de communes du Pays de Gentiane
- M. MAISONNEUVE Marc Président de la Communauté de communes de Sumène Artense
- Mme BRU Dominique Présidente de la Communauté de communes de Cère et Goul en Carladés
- Mme CHARRIAUD Céline Présidente de la Communauté de communes de Saint Flour Communauté
- Mme MAUREL Magali Vice Présidente de la Communauté d'Agglomération du Bassin Aurillacois
- M. ACHALME Didier Président de la Communauté de communes de Haute Terres Communauté
- M. TEYSSEDOU Michel Président de la Communauté de communes de la Chataigneraie Cantalienne
- M. MONTIN Christian Vice- Président de la Communauté de communes de la Chataigneraie Cantalienne
- M. VIDAL Christophe Vice- Président de la Communauté de communes de Saint Flour Communauté
- M. FAURE Bruno Président de la Communauté de communes du Pays de Salers

**COLLÈGE 5 : SYNDICATS MIXTES ET SYNDICAT DE COMMUNES****TITULAIRES**

- M. COMBELLES Gilles Délégué Syndicat des eaux de la Fontbelle
- M. ROCHE Olivier Président du Syndicat Intercommunal d'Entretien des voies de la Région de Mauriac- Salers

**SUPPLEANTS**

- M. VERT Christian Maire de Moussages
- M. MENNESSON Pierre Maire de Le Fau
- M. DELCHER Philippe Maire de La Monselie
- M. TOTY Louis Maire de Trizac

**SUPPLEANTS**

- M. COUDON Alain Adjoint au Maire d'Aurillac
- M. ROLLIN Cyril Adjoint au Maire de Mauriac
- M. VIDALINC Julien Adjoint au Maire d'Arpajon Sur Cère

**SUPPLEANTS**

- M. MORELLE Florian Maire de Maurs
- M. DANEMANS François Maire de Puycapel
- M. BONHOMMET Hubert Maire d'Ayrens
- Mme LADRAS Evelyne Adjointe au Maire de Naucelles

**SUPPLEANTS**

- M. GIMENEZ Antoine Vice- Président de la Communauté de communes de la Chataigneraie Cantalienne
- M. MATHIEU Philippe Vice- Président de la Communauté de communes de Saint Flour Communauté
- M. CHABRIER Gilles Vice - Président de la Communauté de communes de Haute Terres Communauté
- M. FURNAL Xavier Vice - Président de la Communauté de communes de Haute Terres Communauté
- M. COSNIER Michel Conseiller délégué à la Communauté d'Agglomération du Bassin Aurillacois
- M. BRIANT Stéphane Vice - Président de la Communauté de communes de Sumène Artense

**SUPPLEANT**

- M. MIRAL Daniel Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC)

## DEUXIEME PARTIE

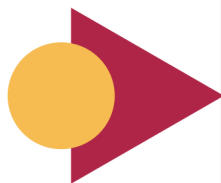
# L'EXERCICE DE NOS MISSIONS

UNIS POUR MIEUX SERVIR

# L'EXERCICE DE NOS MISSIONS

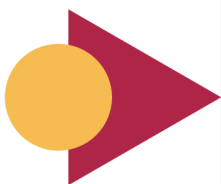
---

1



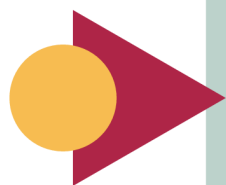
AGIR  
ENSEMBLE DE  
MANIERE  
CONCERTEE

2



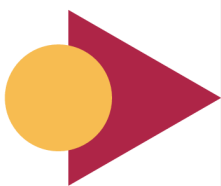
FORMER ET  
INFORMER  
NOS  
ADHERENTS

3



DÉFENDRE NOS  
INTÉRÊTS

4



ALERTER ET  
ETRE FORCE DE  
PROPOSITIONS

# AGIR ENSEMBLE DE MANIÈRE CONCERTÉE

# 1

## **L'ÉCOLE CANTALIENNE DANS LE CANTAL** **P. 37**

- Rappel des dates clés 2023-2024
- Rappel des préconisations de l'AMF 15

## **JOURNÉE SUR L'ENGAGEMENT MUNICIPAL** **P. 40**

- Ateliers de mi-mandat
- Soirée Débat

## **RASSEMBLEMENT CONTRE L'ANTISEMITISME** **P. 42**

- L'AMF appelle à un rassemblement partout en France contre l'antisémitisme

## **RASSEMBLEMENT CONTRE LES AGRESSIONS** **P. 43**

- Les Maires du Cantal expriment leurs soutiens à leurs collègues

## **ELECTIONS 2026** **P. 46**

- Elections européennes
- Elections législatives



# L'ÉCOLE CANTALIENNE DE DEMAIN

## RAPPEL DES DATES CLES 2023-2024

### • 13 octobre 2023 : Assemblée générale de l'AMF 15

Table ronde sur le devenir de l'école cantalienne en présence de M. LISNARD, Président de l'AMF national et de Mme LUTIC, Directrice académique

==> CF page 17



### • 18 décembre 2023 : présentation de l'observatoire départemental des dynamiques rural

**Objectif** : créer les conditions concrètes d'un nouvel élan pour les ruralités

**Décision** : Mise en commun des données en vue de créer une cartographie des services à l'échelle départementale

L'État s'est engagé à donner une vision à 3 ans sur l'évolution de la carte scolaire, en associant en amont les élus locaux et en créant une instance départementale réunissant l'État et les élus pour renforcer la cohérence des politiques publiques et construire avec les élus les meilleures réponses pour le territoire.

Dans le Cantal, le nouvel observatoire départemental des dynamiques rurales a été installé en décembre 2023 où différentes initiatives rurales ont été présentées : école d'innovation pédagogique, territoire éducatif rural, projet d'école de territoire de l'AMF.

La feuille de route départementale prévoit un travail des services de l'État à une cartographie des données disponibles pour faire un état des lieux départemental aux élus d'ici la fin du 1er semestre pour servir de base aux futures concertations de la prochaine carte scolaire au 2<sup>nd</sup> semestre 2024.

### • 15 janvier 2024 : Echange avec les présidents d'Epci du cantal :

***A la demande des présidents d'EPCI du Cantal, M. MONTIN a expliqué la position de l'AMF 15 sur le sujet de l'école , à savoir :***

- l'AMF 15 a un rôle de conseil, d'appui auprès des élus
- L'AMF 15 souhaite impliquer les élus via les EPCI, en tant que coordinateur : l'EPCI n'aura aucun pouvoir de décision .
- L'objectif est de parvenir à proposer une école de qualité accessible à tous.

# L'ÉCOLE CANTALIENNE DE DEMAIN

## • 12 mars 2024 : Quel avenir pour notre école rurale ?

Soirée-débat organisée par l'UNSA, intervention de M. MONTIN et rappel des enjeux du document cadre proposé par l'AMF 15



## • 21 mai 2024 : Courrier adressé aux membres du CDEN

Sollicitation de M. le Président de l'AMF 15 aux structures siégeant au CDEN pour participer à un groupe de travail

## • 12 juillet 2024 : 1ere réunion du groupe de travail

M. MONTIN en introduction a rappelé que : " Nous sommes tous préoccupés par l'avenir de l'école publique dans notre département. Chacune de nos organisations, en fonction de ses responsabilités, s'inquiète, à juste titre des conséquences des retraits de postes que nous avons connus, notamment ces dernières années, depuis que le gouvernement a mis fin, unilatéralement, aux conventions ruralité."

La poursuite d'une telle politique conduirait, à moyen terme, à un bouleversement du tissu scolaire dans le Cantal et à un éloignement de l'école tel que l'expression « déserts scolaires » prendrait tout son sens. L'Ecole cantalienne, ne serait plus en mesure d'assurer complètement ses missions, notamment pour les élèves les plus fragiles.

L'Association des Maires du Cantal est particulièrement engagée pour la défense d'une école de qualité et de proximité. Nous pensons qu'il est essentiel que tous ceux qui partagent cet engagement se retrouvent pour échanger sur ce sujet et voir ce qu'il est possible de faire, collectivement pour protéger les moyens pour notre école, dans un contexte de baisse démographique qu'on ne peut pas nier, mais qui ne saurait justifier des évolutions lourdes de conséquences et irréversibles.

Les membres présents ont validé le fait de travail conjointement pour créer les conditions favorables pour une école cantalienne en adéquation avec les spécificités de notre département

# L'ÉCOLE CANTALIENNE DE DEMAIN

## RAPPEL DES PRÉCONISATIONS POUR UNE ÉCOLE DE QUALITÉ ACCESSIBLE À TOUS



L'objectif est de doter le Cantal d'un tissu scolaire répondant aux besoins de scolarisation à travers les axes stratégiques, quel que soit le lieu de résidence des élèves.

En effet, la méthode et les décisions de la carte scolaire 2023, ont mis fin aux conventions ruralité. L'unilatéralité des décisions et leurs perceptions par les acteurs des territoires ont montré la nécessité d'élaborer une autre démarche pour conserver et améliorer une école de qualité accessible à tous, dans le département du Cantal.

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

#### UNE APPROCHE TRANSVERSALE AU SEIN DES COLLECTIVITÉS

La gouvernance, et sa composition, le financement, les activités de restauration, de garderie, d'activités péri et extra scolaires, feront l'objet d'une définition contractuelle au sein des ententes intercommunales.

Une fois les "territoires scolaires" définis, les implantations des écoles de territoire relèveront d'une démarche partagée entre les partenaires éducatifs du territoire, notamment les élus et l'administration de l'éducation nationale.

Une dynamique de mise en réseau autour des collèges de secteur sera recherchée et accompagnée par les services de la DSDEN. Elle portera sur la réponse aux besoins particuliers des élèves, les liens entre la politique de la petite enfance et l'école, la liaison Ecole / Collège, les politiques culturelles associées (en lien avec les EPCI), etc.

#### UN SOUTIEN DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Dans la mesure du possible, le rectorat de l'académie de Clermont Ferrand, tiendra compte des préconisations de l'école cantalienne et notamment du travail terrain qui sera initié par les élus du territoire pour mailler le département en réseau d'écoles de territoire.

Les services de l'Éducation nationale, représentés par la directrice académique :

- impulseront la création d'écoles de territoire et de réseaux éducatifs de territoire
- accompagneront l'utilisation des évaluations d'écoles et d'établissements dans le cadre de la construction d'un réel tissu scolaire
- impulseront un travail entre les corps d'inspection du premier et du second degrés dans le cadre du cycle 3

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

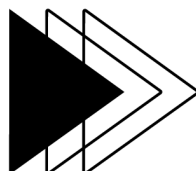
- favoriseront l'articulation entre la petite enfance, l'école maternelle.
- accompagneront l'implantation des structures et des dispositifs liés aux élèves à besoins éducatifs particuliers afin de limiter leurs déplacements, en mobilisant le pôle ressource du Service Départemental de l'école Inclusive.
- poursuivront leur accompagnement dans le cadre des réflexions sur :
  - le bien être de l'enfant : un temps de trajet de plus ou moins 30 min sera un indicateur de référence pour réfléchir à l'implantation d'école de territoire
  - la possibilité d'une organisation multi site de l'école de territoire
  - la structure pédagogique de l'école de territoire (priviliégiant les écoles de territoire à 4.5 et 6 classes).
- faciliteront en terme de moyens, en fonction de la teneur du projet, la mise en place d'une réel réseau éducatif en faveur des élèves.

La gestion des postes sera désormais envisagée de manière trinquennale, en concertation avec les élus, afin d'anticiper et de prendre en compte les projets territoriaux.

### AXES STRATÉGIQUES

#### Une École de qualité accessible à tous, évolutive et territorialisée

Décomposée en 4 axes stratégiques, les préconisations de l'école cantalienne ont pour ambition d'être un document cadre et collaboratif au service de tous les acteurs souhaitant agir en faveur de l'avenir de l'école.



**1**  
CONSTRUIRE UN  
MAILLAGE TERRITORIAL  
DE L'ÉCOLE CANTALIENNE  
PARTAGÉ PAR TOUS

**2**  
DEFINIR UNE  
GOUVERNANCE  
EFFICIENTE ENTRE TOUS  
LES ACTEURS

**3**  
COORDONNER ET ANIMER  
DURANT LE PARCOURS DE  
L'ENFANT

**4**  
CAPITALISER ET EVALUER

# JOURNÉE SUR L'ENGAGEMENT MUNICIPAL

**PROMOUVOIR LA DÉMOCRATIE... DÉFENDRE LA COMMUNE... VALORISER LA FONCTION DE MAIRE... FAVORISER LES ÉCHANGES ET LES SOLIDARITÉS..**



C'est au nom de ces missions fondamentales que l'AMF 15 (Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal) a organisé une grande journée d'échanges, de partage, de réflexion sur l'exercice de notre si belle fonction de maire.

Le Maire est, nous disent les sondages, l'élu préféré des Français. Nous en sommes fiers, légitimement. Cette fonction est exaltante, très enrichissante pour ceux qui l'exercent grâce à la confiance de leurs concitoyens. Cependant, elle est aussi exigeante et difficile. C'est aussi pour cela qu'elle est passionnante.

Etre maire aujourd'hui, c'est œuvrer pour l'avenir de nos collectivités et pour le mieux être de nos concitoyens. C'est aussi affronter la contradiction, souvent musclée, parfois hélas violente.

Ne laissons pas croire toutefois que l'élu local serait la cible permanente de la vindicte de ses administrés. Il est aussi et fort heureusement bien plus souvent celui qui anime la vie locale par ses initiatives, ses projets, son aspect fédérateur, son humanité aussi.

Ainsi, après une demi-journée consacrée à des ateliers techniques, un long temps d'échanges en soirée a été organisé, pour montrer combien il est gratifiant de choisir le service de nos collectivités.

M. Martial FOUCAULT, professeur à Sciences Po et témoin reconnu de la démocratie locale, nous a part de ses observations et M. Mathieu DARNAUD, 1er Vice-Président du Sénat, Sénateur de l'Ardèche, nous a fait l'honneur de partager sa passion de l'engagement local.

La soirée animée par Patricia OLIVIERI, Rédactrice en chef de L'union du Cantal, a donc été placée sous le signe de la convivialité, de l'échange et des " Verres à moitié pleins".





## SOIRÉE DÉBAT

Animée par Patricia OLIVIERI, rédactrice en chef de l'Union du Cantal, la soirée débat portant sur le thème de l'engagement municipal s'est déroulée au centre des congrès à Aurillac.

Pour l'occasion, de nombreux élus et cantaliens ont fait le déplacement afin de pouvoir échanger et entendre les différents intervenants.

M. FOUCAULT Martial, professeur d'universités à Science po, a dressé un état des lieux de l'analyse réalisée avec l'AMF : " Redonner le moral aux élus, est ce possible ?".

M. DARNAUD Mathieu, 1er vice président, grand témoin de la soirée a fait part des travaux réalisés au niveau du Sénat notamment concernant le rapport d'infiltration intitulé : « Avis de tempête sur la démocratie locale : soignons le mal des Maires ».

Une table ronde réunissant des profils différents mais complémentaires de Maires cantaliens s'est déroulé afin de rendre compte des difficultés souvent rencontrées dans l'exercice du mandat de Maire, mais surtout de la passion et du dévouement des élus au quotidien.

Pour introduire la soirée débat, un micro trottoir a été diffusé avec pour question unique : Et vous demain, seriez vous prêt à être Maire ?

Mme MONTEILLET, Maire de la Lacapelle Viescamp et M. GENEIX, Maire de Vernols ont accueillis durant quelques heures les caméras de l'Union du Cantal afin de filmer le quotidien d'un Maire cantalien mêlant, vie professionnelle et famille avec la gestion municipale de leur commune.

En conclusion, Christian MONTIN, Président de l'AMF 15 a remercié l'ensemble des participants pour la qualité des échanges en rappelant que la fonction de Maire est exaltante si elle s'exerce dans un cadre apaisé et bienveillant.



# ATELIER DE MI MANDAT

POUR RETROUVEZ LES DIFFÉRENTS SUPPORTS PRÉSENTÉS À L'OCCASION DES ATELIERS DE MI-MANDAT :



CLIQUEZ ICI

- L'ANALYSE FINANCIÈRE DE VOTRE COLLECTIVITÉ

**PLENIÈRE**  
*L'ANALYSE FINANCIÈRE DE VOTRE COLLECTIVITÉ*

Animée par :



**Philippe BAETEMAN**  
Responsable des études financières  
La Banque Postale

- LE TRANSFERT DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
- LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**ATELIERS THÉMATIQUES**



**TRANSFERT DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**



**TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

Animé par :

- **Valentin KUZNIK**  
Conseiller Technique - AMF
- **Jean Baptiste DORE**  
Responsable de mission  
Cantal Ingénierie et Territoire

Animé par :

- **Nicolas BOUTET**  
Référént territorial Cantal  
ADEME



- REMOBILISATION DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE ET BILAN DE MI-MANDAT

**PLENIÈRE**  
*REMOBILISATION DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE ET BILAN DE MI-MANDAT*

Animée par :



**Cabinet Agora**  
Formation Expertise Conseil  
Élus & Collectivités



**Christophe RIGAUD-BONNET**  
Formateur  
Cabinet AGORA

## REMERCIEMENTS AUX PARTENAIRES

**ÉCHANGES AVEC LES PARTENAIRES**



# RASSEMBLEMENT CONTRE L'ANTISEMITISME

L'AMF APPELLE À UN RASSEMBLEMENT PARTOUT EN FRANCE CONTRE L'ANTISÉMITISME



Face à la recrudescence des actes antisémites, le Président du Sénat, Gérard Larcher, et la Présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, ont appelé les Français à une marche civique à Paris le dimanche 12 novembre.

En accord avec Gérard Larcher et Yaël Braun-Pivet, pour permettre à tous les Français qui souhaitent s'associer à cette initiative partout en France, l'Association des Maires de France appelle à un rassemblement devant chaque préfecture de département le dimanche 12 novembre à 15h, au moment du départ de la marche prévue à Paris.

L'institution centenaire représentative de toutes les communes de France, l'AMF a toujours défendu les principes fondamentaux de laïcité, de liberté et de justice qui garantissent à chaque citoyen sa liberté de penser et sa sécurité personnelle.

Face à la montée brutale de l'antisémitisme depuis quelques semaines, c'est l'unité même de notre nation qui est en cause et que tous les citoyens doivent défendre.

## RASSEMBLEMENT CANTALIEN

David LISNARD, Président de l'AMF Nationale, et en accord avec Gérard Larcher, Président du Sénat et Yael Braun Pivet, Présidente de l'Assemblée Nationale, appellent les Français à une marche civique à Paris le dimanche 12 novembre, pour la République et contre l'antisémitisme et le racisme.

Pour faire écho à cet appel et afficher une volonté inflexible contre l'antisémitisme et le racisme :

l'Association des Maires du Cantal et des Présidents d'EPCI, présidée par M. MONTIN Christian ;

Messieurs les parlementaires du Cantal : M. DELCROS Bernard, M. SAUTAREL Stéphane, M. DESCOEUR Vincent et M. BONY Jean Yves ;

M. Le Président du Conseil Département du Cantal : M. FAURE Bruno ;

M. le Maire d'Aurillac : M. MATHONIER Pierre

appellent tous les élus et les cantaliens à participer à un rassemblement républicain, dans un climat de tolérance et de respect mutuel.

Le rassemblement républicain aura lieu :  
devant la Préfecture du Cantal, Cours Monthyon, dimanche 12 novembre à 15h00.

# RASSEMBLEMENT CONTRE LES AGRESSIONS

LES MAIRES DU CANTAL EXPRIMENT LEUR SOUTIEN ENVERS LEURS COLLEGUES



## DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT

"Mesdames et Messieurs,

Rien ne serait plus illusoire que de croire que les événements que nous venons de vivre constituent une flambée sans lendemain. Rien ne saurait plus illusoire également que de croire qu'une solution valable et durable puisse naître du désordre et de la précipitation. La route est longue et difficile.

Il ne sera pas trop de la collaboration de tous pour atteindre le but"

Extrait du discours de Georges Pompidou, du 14 mai 1968

Tous les sondages d'opinion nous disent que le Maire est l'élu préféré des Français.

Nous en sommes légitimement fiers. Au quotidien nous exerçons nos fonctions avec comme seul objectif le respect de l'intérêt général.

Celui-ci implique la réflexion permanente, l'échange des points de vue, le respect des procédures, des lois, et règlements.

Certes, nous ne prétendons pas détenir la vérité et quel que soit la force de nos convictions, la contradiction et l'expression de points de vue différents restent la règle de base de la démocratie locale.

Malheureusement aujourd'hui, force est de constater, que ce débat est souvent exacerbé, excessif dans son expression, parfois même agressif et porteur d'intolérance.

Cette violence du débat public ne peut qu'ouvrir la voix à des agissements qui vont au-delà de l'acceptable.

Les menaces et les agressions dont ont été victimes nos collègues, Michel TEYSSEDOU, Maire de Parlan et Michel FEL, Maire de Saint Etienne de Maurs témoignent de cette dérive intolérable que ne peut accepter l'exercice démocratique .

Et, nous n'oublions pas tous ceux qui parmi vous au quotidien, subissent des comportements intolérables qui impactent l'exercice de nos mandats et la vie de nos collectivités.

Aussi il nous semble essentiel que les Maires du Cantal se mobilisent pour exprimer avec la plus grande fermeté leur refus de ces comportements indignes.



# RASSEMBLEMENT CONTRE LES AGRESSIONS

L'Etat doit être le garant d'un exercice démocratique, apaisé, bienveillant, respectueux de la liberté de parole et du respect de la décision prise dans le respect des procédures et de l'Etat de droit.

Malheureusement quels que soient, les mesures, les lois, les règlements pris pour protéger l'exercice de nos fonctions, il est à craindre que ces comportements traduisent des dérives hélas répandues, dans une société qui perd ses repères de tolérance, d'écoute de l'autre et de respect de la règle majoritaire.

Ici, la citation du Président Pompidou en exergue de ce courrier prend tout son sens.

Les instances de l'AMF 15 invitent TOUS les Maires et Présidents d'EPCI à signer la motion jointe et à nous la retourner dans les meilleurs délais.

Ces motions seront remises à M. le Préfet du Cantal au cours d'un rassemblement auquel sont conviés tous les élus cantaliens devant la Préfecture du Cantal le 12 juin à 17H30.

Ce rassemblement sera pour nous l'occasion d'exprimer, comme l'a fait notre Président National David LISNARD, notre solidarité envers les collègues agressés.

Nous comptons sur votre présence à TOUS, Maires et Conseillers Municipaux, munis de vos écharpes, pour affirmer encore une fois notre attachement à la vie démocratique de notre Pays.

## MOTION À SIGNER



### MOBILISATION FACE AUX AGRESSIONS



Je soussigné(e) :

Maire de la commune de :

• **AFFIRME** que les Maires du Cantal :

- sont **SOLIDAIRES** de leurs collègues victimes d'agressions et de menaces, incompatibles avec l'exercice de leur mandat
- sont **FIERS** d'exercer leur mandat, avec bienveillance et respect mutuel entre élus et concitoyens
- exercent leur mandat au service de l'**INTERET GENERAL**
- confirment que le **DÉBAT DÉMOCRATIQUE** ne peut s'accommoder d'agressions physiques ou verbales
- **ENGAGENT** chaque citoyen à défendre ses opinions avec tolérance et sérénité
- **DÉNONCENT** et **CONDAMNENT** toutes formes d'agressions envers les élus
- **DEMANDENT** un soutien permanent de l'Etat pour faciliter leur action au quotidien
- doivent être **ENTENDUS** lorsqu'ils sont victimes de comportements inacceptables de la part de leurs administrés
- **ATTENDENT** une protection exemplaire par les autorités compétentes, pour l'exercice de leur mandat

EN DATE DU

SIGNATURE

**A l'issue du rassemblement, les membres du bureau de l'AMF 15 ont remis d'ores et déjà 100 motions signées à M. le Préfet du Cantal.**

# ELECTIONS 2024



Après l'annonce par le Président de la République de la dissolution de l'Assemblée nationale, de nouvelles élections législatives ont eu lieu les dimanches 30 juin et 7 juillet.



Pour prendre connaissance de la composition du nouveau Gouvernement BARNIER, cliquez ici



Les résultats des élections européennes organisées en France les 8 et 9 juin 2024 ont été officiellement proclamés par la Commission nationale de recensement général des votes pour l'élection des représentants au Parlement européen. Les résultats ont été publiés au Journal officiel du 13 juin 2024.

Le taux de participation s'élève à 51,49%, en hausse de 1,37 point par rapport au scrutin de 2019 (50,12%).

Liste des candidatures par suffrages exprimés	Voix	% Inscrits	% Exprimés	Sièges
La France revient ! Avec Jordan Bardella et Marine Le Pen	7 765 936	15,70	31,37	30
Besoin d'Europe	3 614 646	7,31	14,60	13
Réveiller l'Europe	3 424 216	6,92	13,83	13
La France insoumise - Union populaire	2 448 703	4,95	9,89	9
La droite pour faire entendre la voix de la France en Europe	1 794 171	3,63	7,25	6
Europe Écologie	1 361 883	2,75	5,50	5
La France fière, menée par Marion Maréchal et soutenue par Eric Zemmour	1 353 127	2,74	5,47	5

# FORMER ET INFORMER NOS ADHERENTS

## 2

- COLLOQUE, SÉCURITÉ, JUSTICE** P. 48
- En partenariat avec le Tribunal et avec la participation de M. BAUER
- LE NOTAIRE ET LES COLLECTIVITÉS** P. 50
- En partenariat avec la Chambre Interdépartementale des Notaires d'Auvergne
- DÉCRYPTAGE DU BUDGET  
"ELECTRICITÉ" POUR LES  
COLLECTIVITÉS** P. 50
- En partenariat avec EDF
- PRESENTATION DE LA  
RÉFORME DE LA DGF ET DE  
LA LOI DE FINANCES 2024** P. 53
- En partenariat avec Messieurs les Sénateurs cantaliens et en présence de M. KLOPFER
- FORMATION GESTION DE  
CRISE EN EAU POTABLE** P. 54
- En partenariat avec Cantal Ingénierie et Territoire et le CNFPT
- FORMATION BIENS DE  
SECTION** P. 55
- En partenariat avec Maître MAISONNEUVE ET M. GATINIOL
- ACTUALITES COMPTABLES ET  
BUDGÉTAIRES** P. 57
- En partenariat avec la DGFIP
- ACTUALITES CDG** P. 58
- En partenariat avec le Centre de Gestion du Cantal



# COLLOQUE SECURITE, JUSTICE ELUS

Vendredi 27 octobre , dans le cadre des rencontres d'Aurillac, M. le Président du Tribunal a introduit cette journée d'échanges en rappelant que l'objectif de cette rencontre est de pouvoir : " nous écouter les uns et les autres et s'enrichir de nos savoirs et préoccupations tout en respectant la séparation des pouvoirs."

M. le Procureur a insisté sur l'attachement à échanger avec les élus du Cantal afin d'élever le débat pour nourrir la réflexion avec l'intervention d'experts, d'élus et des parlementaires, au regard notamment des récentes actualités avec les émeutes qui appellent à un renforcement des échanges et plus de coopération entre le Parquet et les élus.

M. MONTIN, Président de l'AMF 15 a salué la collaboration fructueuse entre l'AMF 15, le CDAD et le Parquet , permise grâce à une convention basée sur une volonté de " mieux se connaître pour mieux se comprendre."

M. le Président de l'AMF 15 a souligné que les violences envers les élus est une question qu'il ne faut pas sous estimer, avec une trajectoire plutôt ascendante ces dernières années , mais il ne faut pas la sur estimer non plus car " la fonction de Maire reste une fonction passionnante et exaltante."



Pour débiter les travaux, M. Alain BAUER, criminologue et invité d'honneur de cette journée a fait état de l'origine de cette relation entre élus, magistrat autour de la notion de sécurité, insistant sur le pilier de : " La confiance passe par la connaissance".

Un plaidoyer a été fait notamment sur la notion de vivre ensemble et le retour à l'ordre démocratique afin de redonner une forme de liberté à tout un chacun.

**Proximité, échange, communication efficiente, ont été présenté comme des outils pour lutter contre ce climat de méfiance, bien trop souvent installés dans certains territoires.**



M. BUFFET, Président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale, Sénateur du Rhône, a rappelé qu'à l'issue d'une enquête auprès des Maires de France, le quotidien des Maires n'est malheureusement plus synonyme de tranquillité.



# COLLOQUE SECURITE, JUSTICE ELUS

C'est pourquoi une proposition de lois visant à renforcer les sanctions en cas de violence contre des Maires a été déposée . La principale mesure est de renforcer les sanctions pénales sur les faits de violence contre des maires, qui seraient alignées sur les peines encourues en cas de violence sur une personne dépositaire de l'autorité publique. Le texte prévoit aussi qu'une injure publique commise à l'encontre d'une personne dépositaire de l'autorité publique soit sanctionnée par une peine de travail d'intérêt général.

**[Pour consulter le dossier législatif, cliquez ici](#)**



## VOS RÉFÉRENTS D'ARRONDISSEMENTS

Après une écoute attentive des différents axes de la proposition de loi, M. MONTIN a insisté sur la nécessité d'accompagner les élus dans ces démarches avec une approche humaine permise notamment via les gendarmeries.

Le rôle du sous préfet et du binôme Préfet / Maire a été mis en exergue par les élus et les parlementaires. Une relation de confiance est nécessaire également avec le parquet, c'est pourquoi M. le Procureur a souligné le rôle déterminant des référents d'arrondissements fléchés au sein de la convention de partenariat avec l'AMF 15 :

- M. MONTIN Christian, pour les communes du secteur d'Aurillac**
- Mme ROCHES Patricia, pour les communes du secteur de Saint-Flour**
- Mme CABECAS Valérie, pour les communes du secteur de Mauriac**

Ces référents pourront être contactés par les élus pour toutes les demandes relatives à l'organisation de la juridiction ou la procédure applicable à une problématique civile, familiale ou pénale, qu'ils pourront relayer au parquet ou au CDAD si nécessaire. En revanche, compte tenu du secret de l'enquête, ils ne pourront faire l'interface pour l'obtention d'informations sur l'avancée d'une affaire.



***Signature de la convention de partenariat  
en date du 14 juin 2022***

# COLLOQUE SECURITE, JUSTICE ELUS

M. GUERIN, Président de la Métropole de Limoges et Vice Président de l'AMF a introduit son propos en rappelant que "Les Maires exercent le plus beau des mandats grâce à une proximité du quotidien avec les administrés", d'où la nécessité de préserver le principe de subsidiarité.

L'augmentation de +32 % de violences envers les élus sur l'année passée témoigne de la nécessité d'agir, c'est pourquoi l'AMF joue un rôle de facilitateur avec la mise en place de l'Observatoire des agressions envers les élu(e)s. Ce nouvel outil doit permettre à chaque élu de témoigner précisément des atteintes physiques ou verbales qu'il a vécues et de compléter sa déclaration tout au long du processus judiciaire.



M. le Préfet du Cantal a insisté sur l'existence du « pack sécurité » chargé de renforcer la sécurité des élus avec l'objectif de:

créer un réseau de référents « atteintes aux élus » dans la gendarmerie nationale et la police nationale sur tout le territoire.

Renforcer le dispositif « Alarme élu » qui permet aux élus qui se sentent menacés de se manifester auprès de leur commissariat ou de leur gendarmerie pour bénéficier d'un traitement rapide de leurs appels au 17 et d'une vigilance renforcée de la part des forces de l'ordre.

Amplifier la démarche « d'aller-vers » des forces de l'ordre pour permettre aux élus locaux de déposer une plainte quand ils le souhaitent et où ils le souhaitent.

Développer des nouvelles sessions de sensibilisation à la gestion des incivilités et désescalade de la violence, à l'attention des élus.

**En conclusion, le Maire reste le premier magistrat de sa commune. En ce sens, il assure l'ordre, la sécurité et la salubrité publics. Face à ce constat et cette mission, il est donc nécessaire que la réponse judiciaire soit à la hauteur de l'espérance des élus en cas de manquements à l'ordre public afin que les élus puissent continuer à exercer cette fonction magnifique en portant avec honneur et fierté l'écharpe tricolore de la République.**

# LE NOTAIRE ET LES COLLECTIVITES

Lundi 06 novembre 2023, les élus du Cantal ont pu participer à la première réunion organisée par la Chambre Interdépartementale des Notaires d'Auvergne, qui sera dupliquée dans les départements voisins du Puy de Dôme, de l'Allier et de la Haute Loire.

Partant du constant que, les collectivités locales (communes, départements, régions, EPCI, etc.) ont besoin d'être accompagnées pour mener à bien leurs projets, dans un univers juridique toujours plus complexe, la chambre des notaires d'Auvergne a donc sollicité l'AMF 15 pour organiser cette journée de formation à destination des notaires, des secrétaires de mairie et des Maires du Cantal.

Pour Maître Turquet, Président de la Chambre Interdépartementale des Notaires d'Auvergne, : " Cette formation permet incontestablement de renforcer les liens avec les Maires du Cantal grâce à des échanges permettant de se nourrir mutuellement et d'apprendre sur les problématiques quotidiennes de chacun."

**M. MONTIN, Président de l'AMF 15 a salué cette très belle initiative de la chambre des notaires : " Pour les élus, le notaire est le premier conseiller juridique de proximité et la relation entre un Maire et un notaire, va bien au delà de la simple rédaction d'achat ou de vente. L'AMF 15 est pleinement dans son cœur de métier en proposant ce type de réunions d'informations, en élargissant son réseau partenarial et en y intégrant désormais avec la Chambre régionale des Notaires d'Auvergne."**



En effet, les questions des biens menaçants ruine, des biens vacants sans maitre, de la vente d'un chemin rural, de la procédure de déclassement , sont autant de sujets traités quotidiennement par les élus qui nécessitent une expertise et un soutien via les notaires.

Dans ce contexte, le notaire est un véritable point de repère pour sécuriser les opérations immobilières. Ainsi, à travers les ateliers thématiques animés par M. GOZE Julien, juriste-consultant du Cridon Lyon, les notaires ont pu acquérir les meilleurs réflexes pour conseiller leurs clients et notamment les Maires et déjouer les pièges du droit des collectivités territoriales.

Le droit des collectivités est en perpétuelle mutation, en ce sens, face à un manque d'ingénierie au sein des collectivités locales, ce type de formation permet de donner une première grille de lecture et des pistes de réflexion .

Cette rencontre est seulement une première étape permettant d'officialiser le nouveau partenariat entre l'AMF 15 et la Chambre des Notaires d'Auvergne. Des ateliers thématiques seront organisés par la suite pour traiter de sujets d'actualités.

# DÉCRYPTAGE DU BUDGET “ELECTRICITÉ” POUR LES COLLECTIVITÉS

En date du 22 février 2024, les Maires du Cantal ont pu assister à un webinaire co animé par les services d'EDF afin de procéder à un décryptage du budget électricité pour les collectivités

ASSOCIATION DES MAIRES  
ET DES PRÉSIDENTS D'EPCI  
DU CANTAL

**AMF15**  
ASSOCIATION DES MAIRES DU CANTAL  
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉS

## DÉCRYPTAGE DU BUDGET “ELECTRICITÉ” POUR LES COLLECTIVITÉS

WEBINAIRE  
EN PARTENARIAT AVEC

**edf**

**PROGRAMME**

22/02/2023  
de 10h00 à 11h00

Co animé par les services  
d'EDF :

- Evolution de prix de l'énergie - M. Thierry Mege
- Point du marché du SDET - Mme Caroline Coutouly
- Espace client EDF -Mme Frédérique Brunel

VISIO CONFERENCE  
( Possibilité de participer en  
présentiel : Salle Puy Mary  
Conseil Départemental du  
Cantal -  
(jauge limitée : à 20 personnes)

**INSCRIVEZ VOUS : [cliquez ici](#)**

Co animé par les services  
d'EDF :

- Evolution de prix de l'énergie - M. Thierry Mege
- Point du marché du SDET - Mme Caroline Coutouly
- Espace client EDF -Mme Frédérique Brunel

En présence de M. MEGE Thierry, les élus ont pu prendre connaissance de l'évolution du prix de l'énergie et se familiariser avec leur espace client qui permet incontestablement de suivre les consommations des collectivités au sein des différents bâtiments publics.



# PRESENTATION DE LA RÉFORME DE LA DGF

## ET DE LA LOI DE FINANCES 2024



En date du 12 mars 2024, les maires du Cantal ont pu assister à une intervention de Michel Klopfer à l'invitation conjointe de l'AMF15 et des deux Sénateurs cantaliens.

EN PARTENARIAT AVEC **CABINET MICHEL KLOPFER**  
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

### PRESENTATION DE LA RÉFORME DE LA DGF ET DE LA LOI DE FINANCES 2024

Animée par Michel KLOPFER

**SAVE THE DATE**

VENDREDI 15 MARS 2024  
A PARTIR DE 14H00

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SPORTS  
130 AV. DU GÉNÉRAL LECLERC,  
15000 AURELLAC

Cet échange est organisé en partenariat avec :  
Bernard DELCROS et Stéphanie SAUTAREL  
Sénateurs du Cantal

Pour vous inscrire : <https://www.amf15.fr/>

AMF15

### Objectif de cette rencontre :

Partager l'historique de la DGF, son actualité au sortir du PLF 2024 et des avancées pour nos communes rurales grâce à l'éclairage et l'expertise d'un des meilleurs spécialistes français des finances publiques locales en la personne de Michel Klopfer.

Cette conférence a permis de fixer le cadre des travaux en cours et de donner des indications précises sur la situation des communes du Cantal.



# FORMATION GESTION DE CRISE EN EAU POTABLE

En partenariat avec Cantal Ingénierie et Territoire et le CNFPT, une formation sur la gestion de crise en eau potable a été proposée aux élus cantaliens le 21 mars 2023.

## GESTION DE CRISE EN EAU POTABLE FORMATION

 <b>AURILLAC</b> <b>21 MARS 2024 :</b> 9H00 / 12h - 13h30/16H30  <b>Espace Hélicas</b> 15000 AURILLAC	<b>Objectifs Pédagogiques:</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Identifier les aspects qualitatifs et quantitatifs de l'eau potable</li><li>• Répertoire des outils d'anticipation disponibles</li><li>• Organiser la gestion de crise</li></ul>
 <b>SAINT FLOUR</b> <b>22 MARS 2024 :</b> 9H00 / 12h - 13h30/16H30  <b>Salle des Conférences - Rozier Coren</b> 15100 SAINT FLOUR	<b>Déroulé :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'eau potable: aspects qualitatifs, réglementaires, la situation dans le Cantal</li><li>• Les outils d'anticipation et de gestion : schémas directeurs, Plan, de gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau potable</li><li>• L'organisation de la gestion de crise : les acteurs, informer et sécuriser, les outils pratiques à disposition</li></ul>

### COMMENT S'INSCRIRE ?

Les secrétaires de mairie et les élus du Cantal sont donc invités à s'inscrire via le formulaire dédié sur le site de TAMF15. [Cliquez sur le lien.](#) 

Attention, il convient pour les secrétaires de mairie de s'inscrire également via le CNFPT en renseignant le code du stage.

- Le 21 mars 2024 à AURILLAC code IEL : UNION 80 EVEAU 001 [Cliquez sur le lien.](#) 
- Le 22 mars 2024 à SAINT FLOUR code IEL : UNION 80 EVEAU 002

## Objectifs Pédagogiques:

- Identifier les aspects qualitatifs et quantitatifs de l'eau potable
- Répertoire des outils d'anticipation disponibles
- Organiser les gestions de crise

## Déroulé :

- L'eau potable: aspects qualitatifs, réglementaires, la situation dans le Cantal
- Les outils d'anticipation et de gestion : schémas directeurs, Plan, de gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau potable
- L'organisation de la gestion de crise : les acteurs, informer et sécuriser, les outils pratiques à disposition

Grâce à l'expertise de Mme OTTON, formatrice au CNFPT et à l'appui technique de M. Jean Baptiste DORE, Ingénieur à Cantal Ingénierie et Territoire, les élus présents ont pu d'une part échanger et faire part de leur expériences au sein de leurs collectivités et d'autre part capitaliser avec des techniques pour gérer les situations de crise et communiquer rapidement auprès de la population.



# FORMATION BIENS DE SECTION

Hérités de l'ancien régime, les biens de section constituent une spécificité de certains départements de montagne et en particulier dans le Cantal.

Leur gestion peut s'avérer délicate compte tenu de certaines habitudes locales, d'idées reçues et d'intérêts particuliers, c'est pourquoi l'Association des Maires du Cantal a voulu accompagner les élus en éditant un "Guide Pratique des Biens de section", édité en 2002 et aujourd'hui réactualisé, en prenant en compte les dernières jurisprudences.

En ce sens, un travail partenariat piloté par l'AMF 15 avec l'appui technique et juridique de Maître Chloé Maisonneuve, accompagnée de Maître Philippe GATIGNOL a permis de proposer un nouveau guide, qui se veut être une boîte à outil pratique à destination des élus.

Un travail de concert avec les services de l'Etat, représentés par Mme DELORT- référente des biens de section à la Sous préfecture de Saint Flour, mais également la DDT, la Chambre d'Agriculture, l'ONF et la DGFIP a été mené pour aboutir à cette nouvelle mouture, présentée le lundi 22 avril 2024 aux élus cantaliens à l'occasion d'une formation animée par Maître MAISONNEUVE et Maître GATIGNOL.

M. MONTIN, Président de l'AMF 15 a rappelé que :

**“LES BIENS DE SECTION SONT UNE RICHESSE POUR NOS TERRITOIRES, MAIS QU'IL EST NÉCESSAIRE DE TROUVER LA FORMULE ADÉQUATE QUI CONVIENT POUR PARVENIR À UNE GESTION APAISÉE DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET DURABLE ”**

La réglementation actuelle concernant les biens de section et la jurisprudence sont mouvantes et ne facilitent pas les prises de décision par les élus. De ce fait, le transfert des biens de section à la commune est une option qui a été débattue au cours de ces réunions.



# FORMATION BIENS DE SECTION

Le guide pratique des biens de section est à disposition de chaque Maire, qui en fera la demande auprès du secrétariat de l'AMF 15 : [amf15@cantal.fr](mailto:amf15@cantal.fr) /04 71 46 20 15

A noter que des personnes ressources sont fléchées dans le cadre de ce guide, afin d'accompagner les élus désireux de gérer les biens de section présents sur leur communes.

## LES BIENS DE SECTION : DÉFINITION

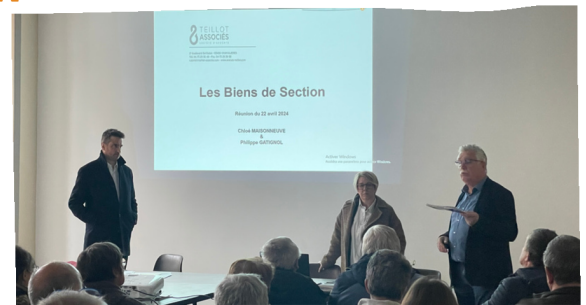
**Constitue une section de commune toute partie d'une commune possédant à titre permanent et exclusif des biens ou des droits distincts de la commune**  
"Art L2411 - du CGCT

**Les biens de section sont constitués d'immeubles (terrains, ou bâtiments), appartenant collectivement aux habitants de telle ou telle partie d'une commune.**

## DISTINCTION AVEC LES BIENS COMMUNAUX

**Il convient de ne pas confondre les biens de section appartenant aux habitants d'une partie de la commune et les biens communaux appartenant à la commune elle même.**

**La section de commune est une personne morale de droit public**





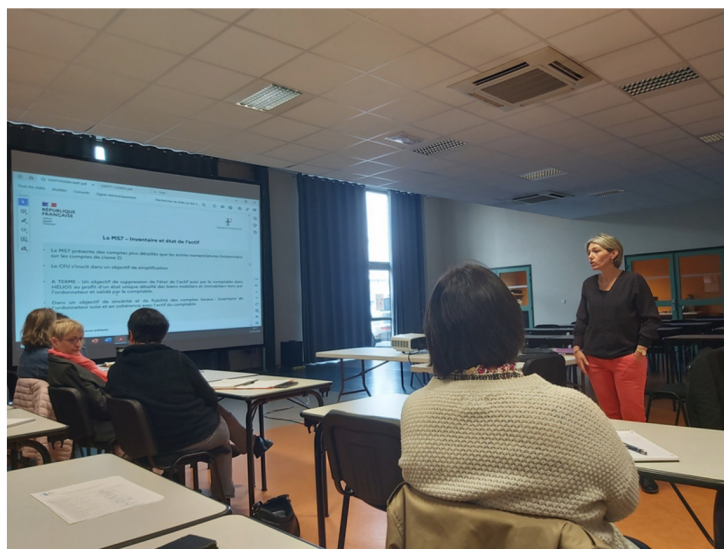
# ACTUALITES COMPTABLES ET BUDGÉTAIRES

---

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI en partenariat avec la Direction des Finances Publiques a organisé deux sessions de formations à Aurillac et Saint Flour afin de faire un tour d'horizon des actualités comptables et budgétaires.

Au total, environ 60 personnes, élus et agents des collectivités ont pu participer à ces rencontres ayant pour objectif principal de porter à connaissance les dernières actualités concernant plusieurs sujets : le budget vert, Chorus Pro, la taxe d'habitation des logements vacants, les partenariats entre l'ordonnateur et le comptable, le transfert de la compétence eau et assainissement, etc.

Animée par Christelle CARANOBE, Inspectrice Principale des Finances Publiques, le rôle des Conseillers aux Décideurs Locaux qui les positionne comme les interlocuteurs privilégiés a été rappelé afin de construire un budget maîtrisé à la hauteur des projets envisagés.



Les enjeux de la réforme du régime de responsabilité des gestionnaires publics ont également été soulignés.

Cette rencontre a permis de souligner l'existence aussi, d'un guide publié en juin 2023 ayant pour objectif de rappeler les questions à se poser dans les secteurs les plus à risques (régies, commande publique, attribution de subventions aux associations en outre, sécurité informatique...) et d'initier une démarche de maîtrise de ces risques.



Pour télécharger les éléments présentés

# ACTUALITES CDG

---

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal, en partenariat avec le Centre de Gestion a proposé des réunions d'informations relatives à l'actualité sur les sujets suivants :

· ==> Le régime d'assurance chômage dans la fonction publique

==>Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P)

==> Réforme du secrétaire de mairie

==> Congés de maladie et rémunération

==> La nouvelle bonification indiciaire



Pour télécharger les éléments présentés

# DEFENDRE NOS INTERETS

## 3

### **LE CONSEIL JURIDIQUE DE L'AMF** P. 60

- Une équipe pluridisciplinaire au sein de l'AMF
- L'AMF 15 : interlocuteur privilégié des élus

### **LES DOSSIERS D'ACTUALITES** P. 62-65

- Référent déontologue
- Transfert de la compétence Eau et assainissement
- AgriPV, PV au Sol , quelle stratégie pour le Cantal ?
- Dispositif France Ruralité Revitalisation
- Guide pratique pour une gestion apaisée



# LE CONSEIL JURIDIQUE DE L'AMF

« UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE  
AU SEIN DE L'AMF »



**Une fonction de conseil, d'information permanente, de formation et d'aide à la décision**

Les services de l'AMF exercent un suivi et une analyse de l'actualité législative et réglementaire. Ils effectuent un travail d'expertise permettant de délivrer des conseils personnalisés aux Maires et aux Présidents d'intercommunalité.

L'Association des Maires de France dispose d'une équipe de collaborateurs et de techniciens spécialisés pour répondre aux questions juridiques que les communes et intercommunalités peuvent rencontrer dans leurs gestion quotidienne.



## 6 DEPARTEMENTS

- Action sociale, éducative, sportive et culturelle
- Administration et gestion communales
- Aménagement des territoires
- Conseil juridique et documentation
- Finances et fiscalité locales
- Intercommunalité et organisation territoriale

## 8 MISSIONS SPECIALISEES

- Relations avec le Parlement
- Formation des élus
- Prospectives et parité
- Transition écologique
- Europe et affaires internationales
- Prévention des pollutions et des risques technologiques
- Sécurité et prévention de la délinquance
- Fonction publique territoriale

## 5 SERVICES TRANSVERSAUX

- La direction de l'action territoriale
- La direction des finances et des moyens généraux
- Le service de la communication, de la presse et des partenariats
- La rédaction de Maires de France et de Maire info
- Le service des ressources humaines

# L'AMF 15 : INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE DES ELUS

En lien direct avec l'AMF national, les services de la Préfecture, du Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes et du Conseil Départemental du Cantal, le secrétariat de l'AMF 15 répond à l'ensemble des questions quotidiennes grâce à l'expertise des services et à la proximité du terrain.

## TENDRE VERS UNE CAPITALISATION DES DONNEES

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal répond aux questions posées avec la volonté de capitaliser les sujets traités afin que la réponse apportée puisse servir au plus grand nombre.

### QUESTIONS . REPONSES

Exemples de questions / réponses synthétique avec précision du cadre juridique et de la procédure à mettre en oeuvre

**?** Concernant les obligations en matière de fêtes foraines.. Y a-t-il obligation à assurer un emplacement si la place dédiée habituellement ne le permet plus ?

**?** Dans quel cas la commune peut elle acheter une licence IV ?

**?** Quelles sont les compétences d'un maire en présence d'un exploitant agricole procédant à l'enterrement des bêtes de son cheptel sans avoir recours au service public de l'équarrissage ?

**ELAGAGE D'UNE HAIE EMPIÉTANT SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER**

La sécurité des usagers du domaine public routier relève des pouvoirs de police administrative du maire. Ainsi, dès lors qu'une situation requiert l'usage de ces pouvoirs, le maire est tenu d'y procéder. À défaut, la responsabilité de la commune peut être engagée pour carence fautive du maire dans la mise en œuvre de ses pouvoirs de police. En l'espèce, le maire peut effectivement intervenir en vertu du code général des collectivités territoriales (CGCT) dans le cadre de la procédure d'élagage prévue à l'article L.2212-2. De même, il peut mettre en œuvre les sanctions prévues par le code de la voirie routière (CVR).

**I. Les compétences du maire en vertu du CGCT :**

Conformément à l'article L.2212-2 du CGCT, article fondateur du pouvoir de police administrative générale du maire, ce dernier doit « assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques » et notamment « Tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quai, places, et voies publiques [...] ».

Néanmoins, comme énoncé précédemment, des procédures spécifiques en matière d'élagage sont prévues par ce même code.

**A. La procédure d'élagage :**

Ici, il convient de s'en remettre à l'article L.2212-2-2 du CGCT, qui dispose :

« Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies sur lesquelles il exerce la police de la circulation en application de l'article L. 2212-1 afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents. »

Afin de pouvoir mettre en œuvre cet article, il convient d'être en présence des conditions cumulatives suivantes :

- Des plantations privées qui empiètent sur le domaine public routier ;

Pour prendre connaissance de l'ensemble des questions / réponses : cliquez ici



**AMF15**

**QUELLES SONT LES COMPÉTENCES D'UN MAIRE EN PRÉSENCE D'UN EXPLOITANT AGRICOLE PROCÉDANT À L'ENTERREMENT DES BÊTES DE SON CHEPTEL SANS AVOIR RECOURS AU SERVICE PUBLIC DE L'ÉQUARRISSAGE ?**

**CADRE JURIDIQUE**

Un tel recours à l'équarrissage est obligatoire en vertu des articles L.226-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime (CRPM). En effet, l'article L.226-1 du CRPM dispose :

« Constituent une mission de service public qui relève de la compétence de l'Etat la collecte, la manipulation, l'entreposage après collecte, le traitement ou l'élimination d'un ou plusieurs cadavres ou parties de cadavres d'animaux d'élevage de plus de 40 kilogrammes morts en exploitation agricole, outre-mer, ainsi que, en tous lieux, des catégories de cadavres d'animaux et de matières animales dont la liste est fixée par décret, pour lesquelles l'intervention de l'Etat est nécessaire dans l'intérêt général.

La gestion de tout ou partie de ce service peut être confiée par décret à l'établissement mentionné à l'article L. 621-1. Cette substitution n'entraîne aucun droit à résiliation des contrats ou à indemnisation des cocontractants.

Les propriétaires ou détenteurs des cadavres d'animaux et des matières animales visés au premier alinéa doivent les mettre à la disposition de la personne chargée de l'exécution du service public de l'équarrissage »

## FICHES PRATIQUES

Exemples de fiches / pratiques détaillées répondant à un sujet précis avec annotations et explications.

**AMF15**

FICHE PRATIQUE

L'ADRESSAGE

RUE DE L'ADRESSAGE

**AMF15**

FICHE PRATIQUE

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDE OU D'ASSISTANCE DES ÉLUS AUX COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS

**AMF15**

FICHE PRATIQUE

LES REGISTRES COMMUNAUX D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS

**AMF15**

FICHE PRATIQUE

L'INSTRUCTION DANS LES FAMILLES : LE RÔLE DU MAIRE

# LES DOSSIERS D'ACTUALITES

## RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE

Le législateur a récemment prévu que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local (art. L1111-1-1 CGCT).

Le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue détaille les modalités de mise en œuvre de ce nouveau droit et prévoit que les communes et groupements de communes désignent, par délibération avant le 1er juin 2023, le ou les référents déontologues qui pourront être consultés par les élus de leur collectivité.

### MISSIONS DU RÉFÉRENT

- **Un accompagnement dans la prévention du risque de conflit d'intérêt ou pénal**

Selon Élise UNTERMAIERKERLÉO Maîtresse de conférences de droit public, et référente déontologue, le référent déontologue doit accompagner les élus afin de prémunir ces derniers contre les risques juridiques, et en particulier les risques de poursuites pénales, liés, par exemple, aux situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se trouver. Il peut également les conseiller sur les mesures à prendre lorsqu'ils sont sollicités par des représentants d'intérêts

- **Un devoir de respect du secret professionnel**

« Le ou les référents déontologues ou les membres du collège qui le constituent sont tenus au secret professionnel dans le respect des articles 226-13 et 226-14 du code pénal et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions » (Article R. 1111-1-D du CGCT).

- **Un avis simple**

Les avis et conseils donnés par le référent déontologue sont consultatifs

En vertu de l'article R 1111-1-A et suivants du CGCT, le référent déontologue est désigné par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale, du groupement de collectivités territoriales ou du syndicat mixte.

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal a d'ores et déjà pris contact avec quatre référents déontologues susceptibles de vous accompagner.

En effet, au regard de leurs compétences et de leurs parcours professionnels respectifs, le Conseil d'Administration de l'AMF 15 a sollicité quatre personnes ressources qui ont répondu favorablement à cette saisine :

- Monsieur René PAGIS, gendarme et magistrat retraité.
- Madame Chloé MAISONNEUVE, Avocat
- Monsieur Serge TEILLOT, Avocat honoraire , Ancien maire de LA BOURBOULE pendant 12 ans et conseiller régional pendant 10 ans.
- Monsieur Claude DEVEZ, professeur émérite des universités et une qualité d'avocat honoraire

En complément, via l'AMF nationale, deux listes de référents déontologues qui peuvent se voir désignés par des collectivités ont été réalisés : une liste d'experts proposés par l'AMF et une liste d'experts proposés par les AD.



FICHE  
PRATIQUE

RÉFÉRENT  
DÉONTOLOGUE

**TELECHARGER LE  
GUIDE ET LA FICHE  
PRATIQUE**

**DGCL**  
Direction générale  
des collectivités locales

GUIDE RELATIF A LA DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT  
DÉONTOLOGUE DE L'ÉLU LOCAL  
Juillet 2023

# LES DOSSIERS D'ACTUALITES



## TRANSFERT COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT



La loi « 3DS » du 21 février 2022 n'est pas revenue sur le transfert obligatoire des compétences des communes en matière d'eau et d'assainissement organisé par la loi NOTRe du 7 août 2015, à l'instar des deux textes qui l'ont précédée (loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés et loi du 27 décembre 2019 dite « Engagement et Proximité »). Elle apparaît comme l'aboutissement d'une évolution législative régulière qui tend à maintenir le principe d'un transfert global à l'intercommunalité des compétences eau et assainissement, tout en y apportant quelques assouplissements.

Les objectifs du législateur visent ainsi à lutter contre l'émiettement des services d'« eau » et d'« assainissement » et à renforcer les moyens humains, techniques et financiers de ceux-ci au travers de l'intercommunalité. Il s'agit ainsi de les aider à relever les défis actuels et à venir de la gestion locale de l'eau (renforcer les capacités d'investissement, améliorer la protection de la ressource, répondre aux exigences réglementaires croissantes en matière sanitaire, etc.).

Si le sujet du transfert semble relativement stabilisé pour les communautés d'agglomération - le transfert obligatoire ayant eu lieu en 2020 ; il subsiste plus que jamais pour les communautés de communes dont l'échéance est prévue au 1er janvier 2026.



A noter que lors de la séance des questions d'actualité du 10 avril 2024 au Sénat, le sénateur Jean- Michel Arnaud a interrogé le Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires Christophe Béchu à propos de l'intercommunalisation obligatoire de la compétence « eau ». Ce dernier a indiqué qu'un texte serait présenté avant l'été au Sénat permettant « d'organiser la gestion de l'eau à une échelle infracommunautaire », et ce « sans subdélégation ».

Ce sujet a été évoqué à l'occasion des ateliers de mi mandat en présence de l'AMF et de CIT.

# LES DOSSIERS D'ACTUALITES



## AGRI PV, PV AU SOL, QUELLE STRATÉGIE POUR LE CANTAL ?

### DÉFINITION DE L'AGRIVOTAISME

Une installation agrivoltaïque est une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole.

Il est indiqué qu'une installation de production électrique installée sur une parcelle agricole doit, pour être considérée comme « agrivoltaïque », apporter un des services suivants à l'activité agricole :

- amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques ;
- adaptation au changement climatique ;
- protection contre les aléas ;
- amélioration du bien-être animal.

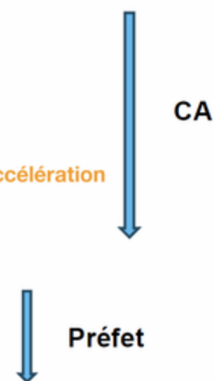
Il est spécifié que la production agricole doit rester « l'activité principale de la parcelle agricole ».

Pour garantir que la production agricole est bien l'activité principale dans un projet agrivoltaïque, la superficie du terrain couverte de panneaux solaires ne doit pas excéder 40%



### RETRO PLANNING

- **Juillet 2024 : Décision de la Chambre d'engager le travail**
- **Juillet 2024 : concertation amont partenaires**
- **septembre 2024 : premier jet carto**
- **Automne-hiver 2024 :**
  - **concertation partenaires** → **confrontation zones d'accélération**
  - **Compléments à dire d'experts, terrain ?**
  - **Validation Chambre**
- **Janvier 2025 : transmission au Préfet**
- **Janv-juin 2025 : consultations par le Préfet**
- **Juillet 2025 : validation du document cadre**
- **Septembre 2025 : entrée en vigueur**



L'AMF 15 en tant que membre du groupe de travail participera aux différents de réflexion pour s'assurer de la cohérence du document-cadre avec la réalité de terrain perçue par les élus



# LES DOSSIERS D'ACTUALITES



## DISPOSITIF FRANCE RURALITES REVITALISATION

- Les zones de revitalisation rurales (ZRR), créées par la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT) du 4 février 1995, forment un ensemble de mesures fiscales et sociales pour aider au développement des ruralités.
- Les ZRR regroupaient 17 681 communes au 1er janvier 2023, soit près de 51 % des communes de France et 16 % de la population française (dont 4 018 communes qui ne respectent plus les critères de classement révisés par la loi de finances rectificative pour 2015 mais demeurent bénéficiaires en application de dispositions dérogatoires, reconduites jusqu'en 2023).
- Ce dispositif, qui a été prolongé à plusieurs reprises, a pris fin le 1er juillet 2024 avant d'être remplacé par le dispositif France ruralité revitalisation (FRR).

### FRR : LE CANTAL GAGNANT

Nombre de communes concernées :

- 17.700 communes zonées en France, **dont l'intégralité du Cantal** (critères de densité inférieure à 35 habitants au km<sup>2</sup> et revenu disponible inférieur au revenu médian).

Entreprises concernées :

- Créées ou reprises entre le 01/07/24 et le 31/12/29, moins de 11 salariés, activité dans la zone (spécificités non sédentaire et sédentaire réalisant 25% du CA hors zone, désormais prises en compte).



## GUIDE PRATIQUE POUR UNE LOCATION APAISEE



En partenariat avec l'ADIL et après échange avec le bureau de l'AMF 15, un guide à destination des bailleurs et donc des collectivités désireux d'obtenir des éléments synthétiques sur le rôle du bailleur, les partenaires incontournables, les obligations du bailleurs, les obligations du locataire, les difficultés concernant le traitement des impayés, a été rédigé avec l'appui du Conseil Départemental du Cantal et de la Préfecture du Cantal.

# ALERTER ET ETRE FORCE DE PROPOSITIONS

# 4

**MOTION PRESENCE DES  
MEDECINS SCOLAIRES**

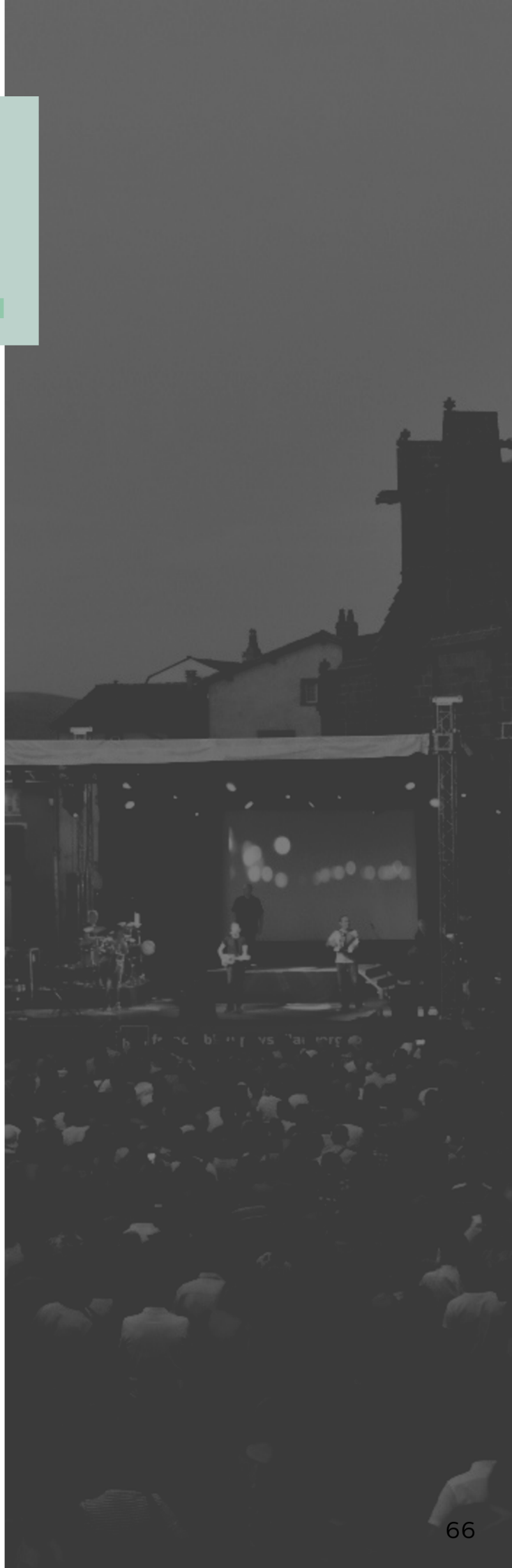
**P. 67**

**SENSIBILISATION DES ELUS /  
DEMARCHAGE FRAUDULEUX**

**P. 68**

**LES MAIRES DU CANTAL EXPRIMENT  
LEUR SOUTIEN AUX AGRICULTEURS**

**P. 69**





# MOTION PRESENCE DES MEDECINS SCOLAIRES

- A l'occasion du Conseil d'Administration du 13 Décembre 2023 , les membres ont validé la motion prise initialement par la Ville de Saint Flour et Saint Flour Communauté visant à tirer le signal d'alarme quant à l'absence, sur le territoire de médecins scolaires avec des conséquences sur les élèves.
- Le Département du Cantal dispose de trois centres médico-scolaires dont un à Saint-Flour. Après des départs successifs à la retraite, les trois médecins en exercice n'ont pas été remplacés. Le Service Public d'Education n'assure plus aujourd'hui sa mission de promotion de la santé.
- Cette pénurie de médecins a des conséquences auprès des enfants et des familles, notamment les plus démunies dont la précarité sociale accroît les risques sanitaires et le non recours aux soins.

**TÉLÉCHARGER LA MOTION EN PDF**

## POINT DE VIGILANCE DE L'AMF 15



**LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMF 15 DEMANDENT :**  
**- À L'ÉDUCATION NATIONALE D'ASSURER UNE PRÉSENCE INDISPENSABLE DE MÉDECINS SCOLAIRES SUR LE DÉPARTEMENT DU CANTAL**





- Dans le cadre des transformations technologiques qui impactent notamment les équipements téléphoniques, certaines collectivités sont la cible de démarchage, pouvant être parfois insistant, dans le but de vendre des équipements nouveaux et de conclure des nouveaux contrats liant la collectivité à un nouvel opérateur.
- Après échange avec certains de nos collègues, il apparaîtrait que dans les propos et arguments avancés, certaines entreprises mettent en exergue des liens avec l'opérateur "orange", afin de rassurer les interlocuteurs.

## POINT DE VIGILANCE DE L'AMF 15



### L'AMF 15 ATTIRE VOTRE ATTENTION SUR CES DÉMARCHAGES.

#### CYBERMENACES : VOTRE AUTO DIAGNOSTIC

Un auto-diagnostic immunité cyber dans le cadre de l'Opération DIAGONALE, est proposée par la Gendarmerie aux élus du Département du Cantal.

Cet auto-diagnostic répond à trois objectifs :

- \_ affiner la connaissance de la maturité cyber de la collectivité ;
- \_ préconiser des axes d'amélioration en fonction des réponses fournies
- \_ recueillir des éléments statistiques sur les cybermenaces.

Comment?

- 1 - Prise de rdv en mairie à la demande de la gendarmerie ou bien après sollicitation du référent élu de la brigade locale par des élus
- 2- Entretien : présentation de l'outil et des objectifs ( environ 1H)
- 3 - Remise d'un rapport à l'élu, présentant une synthèse des réponses et des préconisations suite aux vulnérabilités détectées.



**ATTENTION**

**DÉMARCHAGE  
FRAUDULEUX**

# LES MAIRES DU CANTAL EXPRIMENT LEUR SOUTIEN AUX AGRICULTEURS



- L'association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal tient à exprimer son soutien à l'action déterminée des agriculteurs dans leurs revendications pour assurer l'avenir d'une activité essentielle dans ce département.
- Dans le droit fil du soutien apporté par les Maires cantaliens au manifeste pour l'élevage, l'AMF15 rappelle son attachement à une agriculture économiquement viable, indispensable au maintien d'un environnement et de paysages attractifs, créatrice d'une juste rémunération pour ceux qui s'y consacrent et allégée de tâches administratives souvent inutiles et démobilisatrices.
- **L'AMF15 souhaite que la mobilisation de la profession agricole, respectueuse des personnes et des biens, puisse ouvrir de nouvelles perspectives pour le monde agricole et les ruralités.**



**TROISIEME PARTIE**

**L'INFORMATION ET LA  
COMMUNICATION**

UNIS POUR MIEUX SERVIR

# LES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE L'AMF 15

« UNE COMMUNICATION ETOFEE »



## L'ANNUAIRE DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'EPCI DU CANTAL

EDITION 2020-2026

Outil de communication particulièrement attendu de la part des collectivités mais également des partenaires et de certaines entreprises cantaliennes, le nouvel annuaire des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal, sublimé par le buste de Marianne couverte de son emblématique bonnet phrygien, a été dévoilé.

Son exhaustivité concernant les chiffres clés des communes cantaliennes lui confère bien souvent une place privilégiée au sein des Mairies.

Distribué auprès des partenaires stratégiques de l'AMF 15 et des structures ressources du département, l'annuaire reste disponible à l'achat auprès du secrétariat de l'AMF 15.



## LES CARTES D'IDENTITÉS DES MAIRES

Au regard du contexte sanitaire, et de l'action des élus qui œuvrent au quotidien dans leurs communes, l'AMF 15 propose la création de cartes d'identités, signées par M. le Préfet du Cantal afin d'attester de leur fonction et de légitimer leurs actions ou déplacements. A ce jour plus de 80 cartes d'identités ont été élaborées.



## LA NEWSLETTER DE L'AMF 15

Faciliter et sécuriser l'information essentielle à ne pas manquer, tels sont les objectifs de la newsletters de l'AMF 15.

En effet, le flux d'information grandissant et la généralisation des envois mails impliquent une priorisation et une lecture verticale des données qui ne sont pas toujours possible dans certaines petites communes.

L'enjeu est donc de simplifier et d'attirer l'attention des élus sur les sujets et appels à projets en cours et à venir.

# UN NOUVEAU SITE INTERNET

## LE NOUVEAU SITE DE L'AMF 15



Afin de vous apporter une information la plus claire et synthétique possible, l'AMF 15 a souhaité refondre son site internet afin de vous proposer un nouveau site internet : Afin de vous apporter une information la plus claire et synthétique possible, l'AMF 15 a souhaité refondre son site internet afin de vous proposer un nouveau site internet.

Pour parcourir le nouveau site de l'AMF 15 : <https://www.amf15.fr/>

Une plateforme à votre image

Via le nouveau site de l'AMF 15, chaque commune dispose d'un espace afin de mettre à jour sa fiche commune ainsi que les éléments concernant le conseil municipal.

==> cliquez sur ce lien pour mettre à jour vos données : <https://plateforme.amf15.fr/connexion>

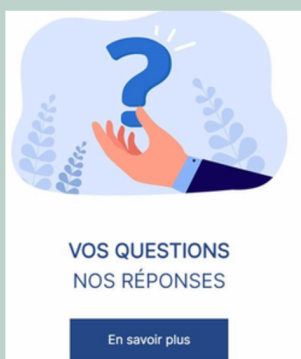


### Supports de formation

L'AMF 15 vous propose dans le cadre des " Rencontres de l'AMF 15", des réunions d'informations portant sur diverses thématiques. Afin de retrouver l'ensemble des supports diffusés lors de ces rencontres, une rubrique " Supports de formation" a été créée .

A noter :Les supports de formations depuis 2020 seront intégrés dans les semaines à venir.

POUR EN SAVOIR : [https://www.amf15.fr/supports-de-formation\\_fr.html](https://www.amf15.fr/supports-de-formation_fr.html)



### Vos Questions / Nos réponses

Dans le cadre de ces missions et avec l'expertise des services de l'AMF national, vos questions juridiques sont traitées. Des réponses écrites et synthétiques vous sont apportées. Afin de capitaliser et faire connaître ces réponses au plus grand nombre, nous avons créé une nouvelle rubrique.

POUR EN SAVOIR : [https://www.amf15.fr/questions-reponses\\_fr.html](https://www.amf15.fr/questions-reponses_fr.html)

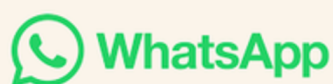
### Création d'un groupe whatsapp

Un groupe Whats App a été créé par l'AMF 15 à destination de l'ensemble des Maires du Cantal.

Il a vocation à transmettre de manière descendante des infos importantes à destination des Maires cantaliens.

Contactez Marlène en cas de besoin pour rejoindre ce groupe :

04 71 46 20 15/ 06 76 37 20 62





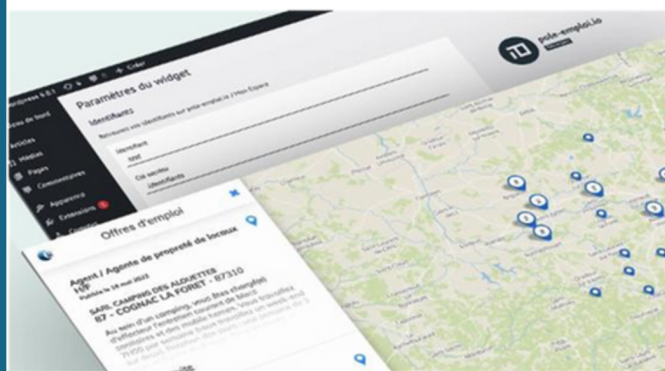
# DES STRUCTURES À VALORISER

## POLE EMPLOI

Mettez en valeur les opportunités d'emploi de votre territoire

Pôle emploi met à disposition gratuitement et sans convention, un outil clef en main pour le site de votre collectivité permettant de faire apparaître une carte dynamique mentionnant toutes les offres d'emploi dans un rayon donné. Ainsi, les utilisateurs de votre site internet auront connaissance des opportunités d'emploi de votre territoire en temps réel. Vous désirez en savoir plus ? Cliquez ici et complétez le formulaire de l'AMF15. Nous prendrons contact pour vous expliquer précisément, et vous aider.

\*Un widget est une petite vignette active figurant sur un site internet



## TELETHON



En tant que Maire, M. le Préfet alerte chaque année sur les mesures nécessaires pour assurer une sécurité optimale à l'occasion des manifestations organisées dans le cadre du téléthon.

En effet, la plus grande attention doit être accordée aux impératifs de sécurité inhérents aux grands rassemblements de personnes en vue d'assurer la sécurité du Téléthon.

## UDAF



Le bureau de l'AMF 15 a rencontré les services de l'UDAF pour une présentation de l'ensemble des dispositifs visant notamment à préserver les liens au sein de la famille et restaurer la communication

Présentation de différents dispositifs :

Plateforme d'Accompagnement et de Répits des aidants familiaux :  
<https://www.udaf15.fr/les-services-aux-familles/plateforme-repit-aide-aux-aidants-familiaux-cantal/>

Atelier des mots :  
<https://www.udaf15.fr/app/uploads/sites/42/2022/08/plaquette-atelierdesmots.pdf>

La mesure d'Aide à la Gestion du Budget Familiale (AGBF) :  
<https://www.udaf15.fr/les-services-aux-familles/protection-de-enfance/>

Conseiller numérique  
<https://www.udaf15.fr/les-services-aux-familles/la-maison-numerique/>

Dispositif le Lien :  
Contact : M. GRATTIER : 06 68 47 93 91 /lelien@udaf15.fr

## REPAIRS CANTAL

Le bureau de l'AMF 15 a rencontré l'équipe Repairs du Cantal qui a pour mission d'accompagner un public âgé de 16 à 30 ans se trouvant en rupture de parcours scolaire et/ou professionnel.

Les missions de l'équipe mobile re3pairs sont de :

Repérer, restaurer et remobiliser

Ce public dit « invisible » (ni en emploi, ni en formation, ni en études). La personne a pu bénéficier d'un accompagnement, elle peut être inscrite dans un dispositif mais sans pour autant que leur engagement soit effectif ou bien ne pas être actrice de son projet.

En tant qu'élus, vous vous invitons à prendre connaissance de la plaquette et de diffuser l'affiche au sein de votre mairie.



# NOS PARTENAIRES

Les membres du Conseil d'Administration de l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI tiennent à remercier l'ensemble des partenaires qui ont répondu favorablement pour co-construire ensemble une belle et riche programmation 2023-2024 :



**QUATRIEME PARTIE**  
**RAPPORT FINANCIER**

**PRESENTÉ PAR**

ANTOINE GIMENEZ

Trésorier de l'AMF 15

**APPROUVÉ PAR :**

PATRICIA ROCHES

Trésorière adjointe de l'AMF 15

DANIEL MIRAL

Contrôleur de gestion de l'AMF 15

PATRICK GIRAUD

Contrôleur de gestion de l'AMF 15

# COMPTE D'EXPLOITATION

 2023

## État préparatoire à la Balance générale

Du journal [AN] au journal VE

Du compte 6 au compte 8

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Filtre sur les écritures Validées / Non validées / Simulées

Comptes Comptes mouvementés

Centralisation des tiers Aucune

Compte	Intitulé	Débit	Crédit	Solde
6064	Fournitures administratives	899,76		899,76
6071	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE	2 354,60		2 354,60
61321	LOCATION IMMOBILIERE	90,00		90,00
61561	HEBERGEMENT SITE	608,40		608,40
61562	MAINTENANCE INFOR	886,80		886,80
6161	Multirisque	266,93		266,93
618	ABONNEMENT REVUE	135,20		135,20
6226	Honoraires	470,88		470,88
6227	Frais financiers	130,96		130,96
6231	TRAVAUX IMPRESSION	664,80		664,80
62322	goodies	1 212,02		1 212,02
6234	Cadeaux à la clientèle	314,40		314,40
6237	Publications	103,09		103,09
6251	Voyages et déplacements	662,65		662,65
6252	Participation Réunion ANDAM	788,77		788,77
6253	FRAIS CONGRES SOIREE PARTENAIRES	5 956,40		5 956,40
6254	FRAIS CONGRES AD	2 910,06		2 910,06
6255	FRAIS DE BOUCHE AG	2 685,65		2 685,65
62571	FRAIS RECEPTION CA REUNIONS	679,62		679,62
6281	Frais de télécommunications	731,76		731,76
6281	Cotisations Nationales communes	20 207,00		20 207,00
6282	COTISATION NATIONALES EPCI	4 910,00		4 910,00
6283	VERSEMENT COTISATIONS	50,00		50,00
6411	TRAITEMENT ET SALAIRES	26 398,14		26 398,14
6451	CHARGES SOCIALES	24 691,38		24 691,38
6475	Médecine du travail, pharmacie	96,00		96,00
6481	CHEQUE DEJEUNES P	2 010,00		2 010,00
6581	Charges diverses de gestion courante	50,00		50,00
	<b>Total Classe 6</b>	<b>100 965,27</b>	<b>0,00</b>	<b>100 965,27</b>
7081	PARTICIPATION CONGRES ELUS		932,58	-932,58
7091	Ristourne AMF Communes		1 515,53	-1 515,53
7092	RISTOURNE AMF EPCI		388,25	-388,25
741	SUBVENTIONS MAIRIE 2000		750,00	-750,00
7551	VENTE DE BIENS PARTENARIAT		10 200,00	-10 200,00
7561	CONGRES DES MAIRES		28 889,63	-28 889,63
7562	VENTES DE BIENS COT NAT COMMUNE		47 954,48	-47 954,48
7563	VENTES DE BIENS COT NATIONALE EPCI		7 014,80	-7 014,80
7564	VENTES DE BIENS COT DPT EPCI		7 462,55	-7 462,55
781	Produits de participations		3 685,75	-3 685,75
	<b>Total Classe 7</b>	<b>0,00</b>	<b>108 773,57</b>	<b>-108 773,57</b>
	<b>Total Balance</b>	<b>100 965,27</b>	<b>108 773,57</b>	<b>-7 808,30</b>
	<b>Total des comptes de Résultat</b>	<b>100 965,27</b>	<b>108 773,57</b>	<b>-7 808,30</b>



CHARGES			BUDGET PREVISIONNEL 2024
<b>VERSEMENT DES COTISATIONS NATIONALES</b>			
		Cotisations Nationales communes (1)	20 205,00 €
		Cotisations Nationales EPCI	4 905,00 €
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>			
	TRAIT ET SALAIRES	6411 Traitement et salaires	27 000,00 €
	CHASOC	6451 Charges Sociales (PP + PS) + Agefos	26 840,00 €
		Participation employeurs chèque déjeuners	2 000,00 €
	AUTRECH	6475 Autres charges de personnel (médecine du travail)	90,00 €
	FORMSAL	6482 Formation salariés	400,00 €
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>			
	FOURNBUR	6064 Fournitures de bureau	1 000,00 €
	ACHINF	6071 Achat de matériel informatique	0,00 €
	FRDEPL	6251 Frais de déplacement divers	1 000,00 €
	FRAIS ANDAM	6252 Participation réunions ANDAM	1 000,00 €
	MAINTCOM	61562 Maintenance logiciel compta	890,00 €
		626 Frais de téléphone	750,00 €
	LOGCOM	6063 logiciel compta	0,00 €
<b>COMMUNICATION</b>			
	MAINTSITE	61561 Hébergement site internet	760,00 €
	ABOREV	618 Abonnement revues	250,00 €
	ACHDOC	6237 achat documentation	150,00 €
	IMPR	6231 Travaux impression	3 000,00 €
		Abonnement CANVA	110,00 €
		Impression annuaire des Maires	
	PHOTO	62321 Photographie officielle	500,00 €
	GOODIES	62322 Goodies - objets publicitaires - insertion publicitaire	1 000,00 €
<b>ADHESION</b>			
	VERSCOTTIS	6283 Vrst cotisations (CDT - ANDAM)	75,00 €
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
	FRFIN	6227 Frais financiers et divers	250,00 €
	ASSRC	6161 Assurance RC Groupama	300,00 €
	HONCOM	6226 Honoraires Cabinet comptable (Déclarations sociales - Payes)	500,00 €
<b>PRESTATIONS AUPRES DES ADHERENTS</b>			
		<b>CONGRES DES MAIRES</b>	
	FRCONGRES	6253 Soirée partenariale ( frais de	10 000,00 €
	FRCONGAD	6254 Participation AMF 15 (frais déplacement,	3 000,00 €
		<b>ASSEMBLEE GENERALE / SALON DES MAIRES</b>	
	FRAISAG	6255 (frais de bouche et réception)	3 000,00 €
		6256 Location immobilières + sécurité	23 000,00 €
		<b>CONSEIL ADMINISTRATION- REUNIONS</b>	
	FRRECEPTION	62571 Frais de réception	
		<b>SOIREE THEMATIQUE</b>	
	HONINT	6228 Honoraires intervenants	3 730,00 €
	LOCIMMO	61321 Location immobilières	5 000,00 €
	FRAISRECSOIREE	62572 Frais de réception	3 000,00 €
	FRAISCOM	6256 Frais de communication	500,00 €
		6041 <b>FORMATIONS</b>	
	HONINTFORM	62261 Honoraires intervenants	100,00 €
	FRAIS FORM REC	62574 Frais de réception	100,00 €
	FRAIS COM FORM	62371 Frais de communication	
	VOYAGES ETUDE		1 700,00 €
<b>AUTRES CHARGES</b>			
	DIV	6581 Divers et imprévus	
		6234 Cadeaux	1 000,00 €
<b>COVID 19</b>			
	ACHMASQUES		Masques
			Thermomètres
<b>TOTAL CHARGES</b>			
		<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>147 105,00 €</b>

COTISATIONS DES ADHERENTS		CODE		
	7CNC	7561	Cotisations Nationales Communes	28 862,00 €
	7CDC	7562	Cotisations Départementales Communes	47 550,00 €
	7CNEPCI	7563	Cotisations Nationales EPCI	7 015,00 €
	7CDEPCI	7564	Cotisations Départementales EPCI	7 463,00 €
	7RISAMFC	7091	Ristourne AMF sur vrst cotisations communes (7,5 %)	1 516,00 €
	7RISAMFEPCI	7092	Ristourne AMF sur vrst cotisations EPCI (7,5 %)	368,00 €
<b>SUBVENTIONS</b>				
	7SUBMAIRIE2000	741	Subvention Mairie 2000 Subventions Université des Maires	4 000,00 €
	7SUBBQTER	742	Banque des Territoires	
<b>VERSEMENT</b>				
			CPAM	
		743	Subvention exceptionnelle CABA	10 000,00 €
			Subvention Interconsulaire	3 000,00 €
<b>PARTICIPATION DES PARTENAIRES</b>				
	7PARTCONGRES	7551	Partenariats soirée congrès	10 000,00 €
	7INSERTANNUAIRE	7552	Insertion publicitaire Annuaire	- €
	7PARTCNAS	7553	Participation CNAS	440,00 €
<b>PARTICIPATION DES ELUS</b>				
	7PARTCONGRESSELUS	7081	Congrès des Maires nationales	1 000,00 €
	7PARTELUSFRAIS	7082	Frais de restauration (réunions, AG)	- €
	7FRAISFORMATIONELU	7083	Frais de formation	- €
		706	Frais hébergement	- €
<b>REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT</b>				
	7REMBAMFFRAIS	7912	Participation AMF National	500,00 €
<b>VOYAGES D ETUDE</b>				
			Remboursement Voyages étude	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
	7INTDIV	76	Intérêt et dividendes	3 500,00 €
<b>PARTICIPATION SALARIALE</b>				
	7CHEQDEJSAL	7913	Chèques déjeuners part salariale	
<b>AUTRES PRODUITS</b>				
	7VEANNUAIRE	7073	vente annuaire	- €
	7VEBROCHURES	7074	vente brochures	1 000,00 €
<b>COVID-19</b>				
	7VEMASQUES	7071	Masques	- €
	7VETHERMO	7072	Thermomètres	- €
<b>RESULTAT EXERCICE</b>				
		781	reprise de provision	20 891,00 €
<b>TOTAL PRODUITS</b>				<b>147 105,00 €</b>



**RAPPORT 2023-2024**

---

**L'ASSOCIATION DES MAIRES  
ET DES PRESIDENTS D'EPCI DU  
CANTAL TIENT A REMERCIER :**

**L'ENSEMBLE DES  
ADHÉRENTS**

**POUR LEUR AIDE ET LEUR  
CONFIANCE**

